

Rapport annuel
2021 2022



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

Table des matières

| | |
|----|---|
| 4 | LETTRES DE PRÉSENTATION |
| 5 | MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ |
| 6 | RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE |
| 8 | RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE |
| 11 | GOUVERNANCE |
| 22 | RAPPORT DES ACTIVITÉS |
| 23 | du comité de la formation |
| 25 | relatives à la reconnaissance des équivalences |
| 30 | relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences |
| 32 | relatives à l'assurance responsabilité professionnelle |
| 34 | relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession |
| 36 | relatives à l'inspection professionnelle |
| 43 | relatives à la formation continue |
| 49 | relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic |
| 56 | relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires |
| 57 | du comité de révision (des décisions du bureau du syndic) |
| 59 | du conseil de discipline |
| 61 | relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles |
| 63 | relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications |
| 67 | PRIX ET DISTINCTIONS |
| 71 | RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES |
| 78 | INFORMATIONS FINANCIÈRES |
| 79 | RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS |
| | ÉTATS FINANCIERS |
| 81 | Résultats |
| 82 | Évolution des soldes de fonds |
| 83 | Bilan |
| 84 | Flux de trésorerie |
| 85 | Notes complémentaires |
| 94 | Renseignements complémentaires |

Lettres de présentation

Montréal, le 18 novembre 2022

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 18 novembre 2022

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2022.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant

MBA, M.P.O., orthophoniste
Président

Montréal, le 18 novembre 2022

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2022.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant

MBA, M.P.O., orthophoniste
Président

Mission, vision et valeurs de l'OOAQ



Mission

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

Vision

Par sa proactivité, son audace et son ouverture, et fort de la mobilisation de ses membres, l'OOAQ est un acteur incontournable et influent qui voit à ce que la communication humaine soit reconnue, au sein de la société québécoise, comme un besoin fondamental et prioritaire de chaque individu.

Valeurs

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administratrices et administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés et guidés par ces trois valeurs fondamentales :

COLLABORATION

INTÉGRITÉ

INNOVATION



Paul-André Gallant, MBA, M.P.O., orthophoniste

Rapport de la présidence

S'il faut retenir un élément important de l'année 2021-2022, c'est certainement la question des problèmes d'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie pour tous les âges et dans tous les milieux. Pandémie, pénurie de main-d'œuvre et épuisement ont encore été au cœur des enjeux, au cœur de l'actualité. À cet égard, il faut présumer que les prochaines années seront cruciales et qu'il faudra faire preuve d'ouverture et de volonté.

Cette année encore, je me dois de souligner la participation sans précédent des audiologistes et des orthophonistes aux efforts de vaccination et de dépistage, le travail requis pour éviter le gonflement des listes d'attente, pour pallier les retards d'apprentissage des élèves ou encore éviter les bris de services à la population. Les membres de l'OOAQ ont su faire preuve de résilience, d'innovation et de conviction.

Des prises de position innovantes et exceptionnelles

Devant le piétinement des négociations dans le secteur public et la dévalorisation du rôle de l'orthophoniste et de l'audiologiste que cette situation engendrait, j'ai dû exceptionnellement rompre mon devoir de réserve à titre de président d'un ordre professionnel. En effet, je me suis adressé au premier ministre pour manifester notre inquiétude avant que la situation dans le réseau public ne se dégrade et fragilise davantage l'accessibilité aux services. Cette délicate intervention s'avérait nécessaire pour la protection des services à la population, déjà malmenés depuis plusieurs années.

À la suite d'une première année de collaboration avec le groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination, l'OOAQ a diffusé son

énoncé de position sur le racisme systémique et la discrimination. Cet énoncé réaffirme l'engagement de l'Ordre à s'investir dans cet enjeu et guide ses membres pour faciliter la mise en place d'actions concrètes. L'OOAQ est le premier ordre professionnel à avoir officiellement pris position sur cette question.

Par ailleurs, depuis la mise en place du Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés, l'Ordre s'active pour dénoncer la lenteur de son déploiement et demande des comptes. En mai 2021, dans le cadre d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, l'Ordre obtenait l'engagement des parlementaires à compléter sa mise en place partout au Québec d'ici la fin de l'année 2021. Or, malgré certaines avancées, le programme n'est pas encore complété et ce dossier sera toujours d'actualité au cours de la prochaine année.

L'Ordre a aussi pris position concernant plusieurs projets de loi, dont le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. L'OOAQ était très inquiet du fait que plusieurs orthophonistes ou audiologistes n'ayant pas le français comme langue maternelle risquaient de se retrouver en porte à faux entre le devoir de respecter les dispositions contraignantes de la Loi et leur obligation déontologique de ne pas offrir des services qui vont au-delà de leur compétence. L'Ordre a fait valoir que si le projet de loi était adopté dans sa

forme initiale, cela pourrait freiner les orthophonistes et audiologistes de bagages linguistiques différents à venir pratiquer au Québec, entraînant des bris de services pour des clientèles allophones qui en ont bien besoin. Dans un esprit de collaboration, nous avons proposé un amendement qui permettrait de réduire de façon considérable les risques de préjudice tant pour les populations anglophones et allophones que pour les orthophonistes qui desservent ces clientèles. Grâce à nos démarches et à nos représentations, le projet de loi a été amendé en ce sens. Nous continuerons de surveiller l'application de la Loi pour nous assurer qu'elle n'entraîne pas l'accessibilité aux soins et services en santé.

En avril 2021, dans le cadre du dépôt du projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, l'Ordre a insisté sur le fait que certains éléments du *Règlement sur les maladies professionnelles* portaient atteinte aux droits des travailleuses et des travailleurs et a demandé que des correctifs soient apportés. L'Ordre a également proposé plusieurs solutions concrètes contenues dans le plan PERR (prévention, évaluation, réadaptation, responsabilisation), qui permettrait de faire diminuer les lésions et les coûts du programme de surdité professionnelle de la CNESST, tout en offrant des services qui répondent davantage aux besoins des travailleuses et des travailleurs.

D'autre part, l'Ordre a continué de faire connaître et de valoriser les champs d'exercices et le large spectre de l'expertise des orthophonistes et audiologistes. Ainsi, après quatre années de travail en collaboration avec le Collège des médecins du Québec, ce dernier a entériné et déposé à l'Office des professions un projet de règlement sur certaines activités pouvant être exercées par une ou un orthophoniste exerçant en dysphagie et en voix. Nous espérons vivement que ce projet de règlement sera traité par l'Office rapidement pour améliorer la fluidité des corridors de services dans ces domaines de pointe.

J'ai eu l'opportunité d'être appelé à participer aux consultations particulières menées par la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, chargée d'émettre des recommandations pour la mise à jour de la *Loi concernant les soins de fin de vie*. Dans le cadre d'un mémoire préparé à cette fin et intitulé *Communiquer jusqu'à son dernier souffle*, l'Ordre a proposé que l'expertise de ses membres soit mise à contribution, considérant le fait qu'il faut soutenir les personnes engagées dans le processus d'aide médicale à mourir ou celles en fin de vie afin de maintenir leur capacité à communiquer et à exprimer leur volonté.

Bref regard en avant

L'Ordre était en ébullition au début 2022 en cette année électorale. En effet, avec la pénurie de main-d'œuvre et les leçons apprises de la pandémie, le gouvernement a manifesté son intention de permettre à plus de professionnelles et de professionnels d'exercer pleinement leur champ d'exercices en décloisonnant les champs de pratiques et ainsi permettre à la population d'avoir un meilleur accès aux services. Évidemment, l'OOAQ fera partie de ces discussions et travaillera d'arrache-pied pour que les

orthophonistes et audiologistes prennent part à ces changements nécessaires dans l'intérêt du public. Les Journées professionnelles sous le thème *S'engager dans un avenir inclusif* seront un moment fort en 2022. Les membres de l'OOAQ pourront exprimer haut et fort leur fierté, leur dynamisme, leur volonté d'apprendre, de partager, d'innover et de manifester leur confiance en l'avenir.

Un conseil d'administration tourné vers l'avenir

L'année 2021-2022 a été sous le signe du renouvellement au conseil d'administration (CA) de l'OOAQ. En effet, le mandat de plusieurs administratrices arrivait à échéance et de nouveaux visages ont fait leur entrée au CA. D'ailleurs, le travail réalisé par le comité de gouvernance et d'éthique aura permis de modifier le règlement sur l'organisation et les élections au conseil d'administration afin que les deux professions soient représentées et obtiennent minimalement des sièges au conseil, dont le nombre de membres est passé de 9 à 11.

Tout en maintenant le rythme, l'arrivée de six nouvelles et nouveaux membres a présenté un défi à relever avec le nécessaire processus d'intégration et de formation. L'implication, la rigueur et l'ouverture de ce nouveau conseil d'administration ont été des atouts majeurs dans le contexte où le travail de celles qui partaient avait permis un fonctionnement structuré et efficace. La mise en place d'un nouveau comité des ressources humaines, en appui au comité de gouvernance et d'éthique et par le fait même au CA, est venue compléter la restructuration de la gouvernance amorcée en 2017. Je tiens d'ailleurs à saluer le courage et remercier chaleureusement les administratrices sortantes, celles présentes et ceux présents pour leur confiance et surtout, leur réflexion et leur rigueur au moment où cela compte.

Remerciements

En terminant, je tiens encore cette année à remercier sincèrement les membres de l'OOAQ qui ont mis l'épaule à la roue et surmonté les embûches pour continuer à offrir des services de qualité à la population malgré la pandémie et les problèmes engendrés par les nécessaires mesures sanitaires. Je tiens aussi à remercier mes collègues des autres ordres professionnels pour leur support et leur soutien dans l'avancement de nos divers dossiers communs. La collaboration entre nous donne l'exemple et fait la force de notre système. Enfin, un immense merci au personnel de la permanence, aux directrices et directeurs pour la somme imposante de travail accompli avec rigueur, professionnalisme et dévouement.

Le président,



Paul-André Gallant, MBA, M.P.O.
Orthophoniste



Maya Raic, MBA, M. Sc. pol., Adm.A.

Rapport de la direction générale

En cette deuxième année de pandémie et en cette quatrième année du plan stratégique, beaucoup d'avancées ont été réalisées par l'équipe de l'Ordre dans un contexte de travail à distance. L'utilisation de plus en plus optimale des outils technologiques nous aura permis d'atteindre nos objectifs.

Six orientations ont été adoptées par le conseil d'administration dans le cadre de son plan stratégique 2018-2023 et plusieurs actions en découlant ont été réalisées en 2021-2022. En voici un résumé.

1 Accroître l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie

Non seulement nous avons intensifié nos actions auprès des décideuses et décideurs du gouvernement pour faire valoir les besoins d'accessibilité, mais nous avons aussi accompagné les membres afin qu'elles et ils s'approprient les différents positionnements de l'Ordre relatifs à la santé mentale, la maltraitance et la fin de vie, préoccupations à l'avant-plan en cette période difficile pour les plus vulnérables.

Nous avons également créé un sous-groupe de travail en audiologie pédiatrique pour alimenter correctement la mise en place du programme Agir tôt du gouvernement. Des recommandations ont été proposées afin que le programme réponde plus adéquatement aux besoins des enfants.

Nous avons participé à quatre missions de recrutement à l'international afin d'intéresser des candidates et des candidats à la profession d'orthophoniste, dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre se fait sentir dans tous les secteurs de la santé et de l'éducation et où la pression qui en résulte est vécue par les membres. Il faudra poursuivre nos efforts dans les années à venir, puisque les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes.

2 Revoir et renforcer les mécanismes de protection du public

L'inspection est une activité d'encadrement qui vise l'accompagnement des membres vers de meilleures pratiques professionnelles. Beaucoup de travail a été réalisé pour renforcer l'équipe et ses outils. Nous avons notamment modernisé le questionnaire initial d'autoévaluation pour le rendre plus convivial et

avons offert de la formation à l'équipe d'inspection afin d'harmoniser les pratiques et valoriser l'accompagnement des membres. Également, comme la télépratique s'est instaurée chez les membres et semble satisfaire la clientèle, un guide sera accessible aux inspectrices et inspecteurs pour tenir compte de cette nouvelle réalité dans le respect du Code de déontologie et des pratiques éprouvées.

Une collaboration plus étroite entre les différentes directions d'encadrement de l'Ordre permet aujourd'hui d'harmoniser les messages auprès des membres et du public. L'instauration de rencontres statutaires a facilité l'atteinte de cet objectif en plus d'assurer la production de guides pratiques clairs pour les membres tels que ceux portant sur la publicité ou l'utilisation des médias sociaux.

Du côté de l'admission, plusieurs travaux préparatoires permettront à l'Ordre de bonifier l'évaluation des compétences des candidates et candidats en démarche d'équivalence. Ces travaux mèneront à un nouveau formulaire de demande d'équivalence.

3 Développer des outils et approches novatrices pour s'assurer du maintien des compétences

Quelque quatorze nouvelles activités ont été mises en ligne dans le carrefour de développement professionnel de l'Ordre. Des principes directeurs ont été élaborés pour soutenir le choix de ces activités qui doivent notamment répondre à l'actualisation des différents rôles essentiels du profil national de compétences en orthophonie et en audiologie, assurer l'harmonisation des pratiques à travers le Québec, encourager le changement et l'innovation et favoriser le développement de meilleures pratiques.

De plus, les Journées professionnelles prévues en novembre prochain sous le thème *S'engager vers un avenir inclusif* s'annoncent emballantes. Elles seront le fruit du travail réalisé par le comité scientifique, mis en place à l'Ordre, qui s'assurera d'y présenter des contenus à la hauteur des attentes des membres. Une multitude de conférences sont au programme, données par des conférencières et conférenciers de haut calibre. Ces journées seront aussi un moment privilégié pour les membres qui pourront réseauter après deux ans de pandémie.

Un Espace membres amélioré prévoyant des réponses aux questions les plus fréquentes, des hyperliens d'intérêt et les nouveautés en développement professionnel et en inspection est accessible et de plus en plus consulté.

Le soutien aux membres s'est aussi traduit par la mise en place d'un programme de mentorat qui s'est révélé pertinent et a su répondre aux besoins des mentorées et mentorés. Celui-ci se déploiera pleinement en 2022-2023 et déjà nous avons plusieurs mentores et mentors qui ont manifesté leur intérêt à y participer.

4 Renforcer l'identité professionnelle des membres

Plusieurs actions favorisant un meilleur contact avec les membres et une reconnaissance de l'apport de celles-ci et de ceux-ci à la profession ont été mises en place dans la dernière année telles qu'un plan de communication, des stratégies ciblées visant une meilleure communication bidirectionnelle et l'amélioration de l'Espace membres. D'ailleurs, la réponse est concluante : depuis la création de deux groupes privés Facebook réservés aux membres, déjà plus de 1 000 orthophonistes et près de 200 audiologistes ont rejoint leur groupe dédié.

À la suite de la réflexion portant sur l'identité professionnelle des audiologistes, des sous-groupes de travail ont été mis en place : un en santé auditive et l'autre en audiologie pédiatrique. Bien des sujets qui y sont abordés guident nos actions.

Puis, à la suite d'échanges entre les membres en orthophonie, un sous-groupe travaille à l'élaboration d'un guide de pratique en orthophonie scolaire.

5 Augmenter l'influence et la visibilité de l'OOAQ

Tous nos efforts d'encadrement, d'accompagnement et d'écoute ne peuvent seuls suffire à l'accomplissement de notre mission sans que l'Ordre soit présent dans la sphère publique, auprès des partenaires et des décideuses et décideurs du gouvernement. Ainsi, nous avons bâti et investi dans nos relations avec les partenaires et le gouvernement ainsi qu'avec les médias, offrant une plus grande visibilité à l'Ordre et aux professions qu'il encadre. Nous avons d'ailleurs produit plusieurs mémoires ou commentaires, que ce soit sur la maltraitance envers les personnes aînées ou les impacts de la pandémie sur la santé mentale dont certaines mesures sont destinées au prochain plan en santé mentale du gouvernement. L'Ordre est aujourd'hui plus consulté par les autorités et présent dans des activités porteuses telles que le Mois de l'ouïe et de la communication et dans les médias sociaux, permettant de rejoindre un public plus large.

6 Comprendre les impacts des nouvelles technologies et favoriser leur intégration aux pratiques de l'Ordre et des membres

Avec la pandémie s'est introduite de nouvelles façons de travailler avec l'utilisation de la télépratique chez les membres. Cette dernière a permis de suivre les clientèles malgré les restrictions sanitaires, du moins lorsque la situation le permettait. De plus, bien des études réalisées auprès des différentes professions du système professionnel ont aussi mis en lumière l'intérêt de l'intelligence artificielle pour soutenir le travail des professionnelles et professionnels et éliminer certains actes administratifs au profit de la

relation avec la clientèle. Nous suivons l'ensemble de ces travaux et études et verrons comment cela évolue dans les milieux de l'orthophonie et de l'audiologie.

Quant à l'Ordre, la modernisation déjà engagée avant 2020 se poursuit rendant plus efficace le travail à distance. Évidemment, cette nouvelle façon de travailler a généré des préoccupations quant à la protection des renseignements personnels et de nos données. La cybersécurité fait aujourd'hui partie des risques de toute organisation et l'Ordre a adopté une politique sur la sécurité de l'information et pris des mesures de protection qui se déploieront encore en 2022-2023 nous rendant aussi conformes à nos obligations envers la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

Sur le plan administratif, la mise à jour de la politique relative aux cotisations ainsi qu'aux frais relatifs à l'inscription annuelle au tableau des membres a répondu à un besoin exprimé par les membres qui souhaitent se retirer du tableau pour s'y réinscrire

après une absence pour raison personnelle avec des frais correspondants. La mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et a été appréciée des membres lors de la période de renouvellement de l'inscription au tableau de l'Ordre.

Après une année bien remplie, celle à venir me permettra finalement de rencontrer les membres en personne. Je ne peux passer sous silence l'engagement de l'équipe que je tiens à remercier. Elle s'emploie quotidiennement à se dépasser. Je remercie également le conseil d'administration et son président qui nous accordent leur confiance en nous soutenant dans nos avancées.

La directrice générale,



Maya Raic, MBA, M. Sc. pol., Adm.A.



Gouvernance

Présidence

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2022

| | |
|--|---|
| Nom | Paul-André Gallant |
| Genre | Homme |
| Âge au moment de sa plus récente élection | Plus de 35 ans |
| Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat | 2019-12-01 |
| Modalité de l'élection | Suffrage universel des membres |
| Nombre de mandats terminés au 31 mars | 1 |
| Durée du mandat à la présidence (en années) | 3 |
| Rémunération globale - au dollar près | Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2021-2022, le président a reçu une rémunération de 143 129,53 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 10 851,49 \$ qu'il a reçue en avantages sociaux. |
| Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectuées pour l'Ordre - à une décimale près | 50 |
| Secteur d'activité professionnelle | Orthophoniste |
| Assiduité aux séances du conseil tenues au cours de l'exercice | 10/10 |
| Autres responsabilités au sein de l'Ordre | Membre du comité d'audit et de gestion des risques Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de la formation Membre du comité des ressources humaines Président du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination |



RANGÉE ARRIÈRE, DE GAUCHE À DROITE :
Geneviève Chénier, Claude Otis, Paul-André Gallant, Frédérique Jehasse, Fannie Dussault

RANGÉE AVANT, DE GAUCHE À DROITE :
Marie-Soïe Roussel, Marie-Pier Gingras, Patricia Perez

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO :
Salim Anani, Martin Fortin, Alphonse Galluccio, Renée Rancourt

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (CA) au 31 mars 2022

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Administrateurs(-trices) en poste (en incluant le président et les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office des professions) | 11 |
| Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les membres de l'Ordre | 0 |
| Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office | 0 |

Liste des membres du CA (sans le président)

| NOM | DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU PLUS RÉCENT MANDAT | TYPE D'ADMINISTRATEUR (-TRICE) ¹ | NOMBRE DE MANDATS, CONSÉCUTIFS OU NON, TERMINÉS AU 31 MARS | SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE | RÉGION ÉLECTORALE | ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL | RÉMUNÉRATION GLOBALE | DATE DE FIN DE MANDAT OU DE DÉMISSION | AUTRES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ORDRE |
|---------------------------|---|---|--|------------------------------------|-------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------------------------|---|
| Salim Anani | 2020-10-30 | Nommé par l'Office | 0 | Informatique | - | 10/10 | 3 245,86 \$ | - | Président du comité de gouvernance et d'éthique |
| Isabelle Cabot | 2018-10-01 | Élue | 3 | Audiologiste | Nord | 2/2 | 673,75 \$ | 2021-04-23 | Vice-présidente Membre du comité de gouvernance et d'éthique |
| Geneviève Chénier | 2021-10-29 | Élue | 0 | Orthophoniste | Montréal | 3/3 | 2 839,55 \$ | - | - |
| Fannie Dussault | 2021-10-29 | Élue | 0 | Orthophoniste | Centre | 3/3 | 3 014,73 \$ | - | Membre du comité des ressources humaines |
| Martin Fortin | 2021-10-29 | Élu | 0 | Audiologiste | Centre | 3/3 | 2 594,55 \$ | - | - |
| Alphonse Galluccio | 2021-10-20 | Nommé par l'Office | 1 | Finances | - | 10/10 | 3 255,40 \$ | - | Trésorier Membre du comité d'audit et de gestion des risques |
| Anne-Laure Gille | 2018-10-19 | Élue | 0 | Orthophoniste | Montréal | 3/4 | 1 630,48 \$ | 2021-06-03 | - |
| Marie-Pier Gingras | 2018-10-19 | Élue | 2 | Orthophoniste | Centre | 8/8 | 3 245,86 \$ | 2021-10-29 | Membre du comité de gouvernance et d'éthique |
| Frédérique Jehasse | 2021-05-05 | Élue | 0 | Orthophoniste | Nord | 7/7 | 4 503,38 \$ | - | Présidente du comité des ressources humaines |
| Claude Otis | 2021-06-08 | Nommé par l'Office | 0 | Gestion | - | 5/6 | 2 714,88 \$ | - | Membre du comité des ressources humaines |
| Patricia Perez | 2019-02-15 | Élue | 1 | Orthophoniste | Sud | 10/10 | 5 599,13 \$ | - | Membre du comité de gouvernance et d'éthique |
| Renée Rancourt | 2021-10-29 | Élue | 2 | Orthophoniste | Ouest | 9,5/10 | 5 233,48 \$ | - | Membre du comité d'audit et de gestion des risques |
| Marie-Soie Roussel | 2021-05-05 | Élue | 0 | Audiologiste | Montréal | 7/7 | 673,75 \$ | - | Membre du comité de gouvernance et d'éthique |

1 Type d'administrateur(-trice) : élu(e), nommé(e) par l'Office des professions, nommé(e) par le CA pour pourvoir à une vacance.

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le genre

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Femmes | 6 |
| Hommes | 5 |
| Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars | 11 |

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Âgé(e)s de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination | 2 |
| Âgé(e)s de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination | 9 |
| Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars | 11 |

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs(-trices) soient membres de l'Ordre ou nommé(e)s par l'Office

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Élu(e)s ou nommé(e)s parmi les membres de l'Ordre | 8 |
| Nommé(e)s par l'Office des professions | 3 |
| Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars | 11 |

Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice

| | NOMBRE |
|-------------------------|--------|
| Séances ordinaires | 6 |
| Séances extraordinaires | 4 |

Résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice

| | | |
|--|--|---|
| Politiques et pratiques de gouvernance | Formation d'un comité | Création du comité des ressources humaines (février 2022) |
| | Nominations | Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie - membre (nommé(e) par l'OPQ) (septembre 2021) |
| | | Comité de gouvernance et d'éthique - membre (décembre 2021) |
| | | Renouvellement du mandat de trésorier (décembre 2021) |
| | | Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie - membre (février 2022) |
| | | Comité de gouvernance et d'éthique - membre (février 2022) |
| Comité des ressources humaines - membres (février 2022) | | |
| Délégations de pouvoir | Enquêtrices et enquêteurs en pratique illégale (juin 2021) | |
| | Délégation de pouvoir au président pour les autorisations spéciales - période estivale (juin 2021) | |
| | Délégation de pouvoir au président pour les autorisations spéciales (septembre 2021) | |
| Fixation des cotisations | Détermination de la cotisation 2022-2023 (septembre 2021-décembre 2021) | |
| | Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription annuelle au tableau des membres (octobre 2021) | |
| Orientations stratégiques | S.O. | |
| Affaires réglementaires et légales | Adoption de règlements et de politiques | Politique de rémunération des membres de comités et de groupes de travail (avril 2021) |
| | | Politique de placement (avril 2021) |
| | | Politique de rémunération des administrateurs(-trices) autre que le président de l'OOAQ (septembre 2021) |
| | | Politique de communication et révision de la politique d'utilisation et normes graphiques du logo (septembre 2021) |
| | | Politique pour prévenir et contrer le harcèlement - révision (décembre 2021) |
| | | Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes - modification (décembre 2021) |
| | | Politique d'achat de biens et services - révision (décembre 2021) |
| | | Politique sur les comités - révision (février 2022) |
| | | Politique sur la gestion des partenariats et demandes d'appui (février 2022) |
| | | Politique de sécurité de l'information (février 2022) |

| | | |
|---|--|--|
| Affaires relatives à la pratique professionnelle | Adoption de normes ou de guides de pratique | Adoption du programme d'inspection professionnelle 2021-2022 (avril 2021) |
| | | Formation obligatoire pour les membres en déontologie et éthique (avril 2021) |
| | | Politique de développement professionnel - amendement (juin 2021) |
| | | Processus d'évaluation des demandes pour suivre des cours hors Québec (septembre 2021) |
| | Adoption du programme d'inspection professionnelle 2022-2023 (février 2022) | |
| | Prise de position | Énoncé de position concernant la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination (juin 2021) |

Orientations stratégiques

Plan stratégique 2018-2023

Afin de maintenir le cap sur les enjeux prioritaires dans les domaines de la communication et de l'audition, l'OOAQ s'est doté d'un plan stratégique ambitieux comprenant six objectifs stratégiques.

- 1 Accroître l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie
- 2 Revoir et renforcer les mécanismes de protection du public
- 3 Développer des outils et approches novatrices pour s'assurer du maintien des compétences
- 4 Renforcer l'identité professionnelle des membres
- 5 Augmenter l'influence et la visibilité de l'OOAQ
- 6 Comprendre les impacts des nouvelles technologies et favoriser leur intégration aux pratiques de l'Ordre et des membres

Élections au conseil d'administration

| RÉGION ÉLECTORALE | NOMBRE DE POSTES EN ÉLECTION POUR LA RÉGION ÉLECTORALE | NOM DES PERSONNES CANDIDATES | NOMBRE DE PERSONNES ADMISSIBLES À VOTER | NOMBRE DE PERSONNES AYANT EXERCÉ LEUR DROIT DE VOTE, Y COMPRIS LES VOTES REJETÉS | NOM DE LA PERSONNE ÉLUE AU SUFFRAGE DES MEMBRES OU ÉLUE PAR LE CA |
|-------------------|--|--|---|--|---|
| Ouest | 1 | Héloïse Lessard-Dostie Renée Rancourt | 654 | 190 | Renée Rancourt |
| Nord | 1 | Frédérique Jehasse | - | - | Frédérique Jehasse – par acclamation |
| Montréal | 2 | Geneviève Chénier Marie-Soie Roussel | - | - | Geneviève Chénier – par acclamation Marie-Soie Roussel – par acclamation |
| Centre | 2 | Ariane Tosti Fannie Dussault Un (1) poste réservé à un(e) audiologiste | 748 - | 293 - | Fannie Dussault Martin Fortin – par acclamation |

Formation des administrateurs(-trices) relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs(-trices) du CA, en poste au 31 mars

| ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT | NOMBRE D'ADMINISTRATEURS(-TRICES) EN POSTE | | |
|---|--|-----------------------|-------|
| | L'AYANT SUIVIE | NE L'AYANT PAS SUIVIE | TOTAL |
| Rôle d'un conseil d'administration | 11 | 0 | 11 |
| La gouvernance contemporaine d'un ordre professionnel en 2020 | 11 | 0 | 11 |
| Gouvernance et éthique | 11 | 0 | 11 |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 11 | 0 | 11 |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle | 11 | 0 | 11 |

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs(-trices) de l'Ordre

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

| NOM | STATUT | DURÉE DU MANDAT |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Nicole St-Georges | Retraitée, nommée par l'OPQ | 3 ans |
| Louis Beaulieu | Orthophoniste | 3 ans |
| Danièle Paquette | Orthophoniste | 3 ans |
| Marie-Ève Caty | Orthophoniste | 3 ans |

- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre
- Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Normes d'éthique et de déontologie

Une cause qui était pendante durant l'exercice a été réglée et aucune cause n'est pendante au 31 mars 2022.

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice.

Comité de gouvernance et d'éthique

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Personnes composant le comité au 31 mars (au total) | 4 |
| Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s | 1 |
| Réunions tenues au cours de l'exercice | 7 |

Comité d'audit et de gestion des risques

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Nombre de personnes composant le comité au 31 mars (au total) | 3 |
| Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s | 1 |
| Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice | 5 |

Comité de ressources humaines

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Nombre de personnes composant le comité au 31 mars (au total) | 4 |
| Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s | 1 |
| Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice | 0 |

Le comité a été créé au cours de l'exercice, mais n'a pas tenu encore de réunions.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au 31 mars 2022, le poste de la direction générale de l'Ordre est assumé par une femme, M^{me} Maya Raic.

La fonction de secrétaire de l'Ordre est assumée par une autre personne de sexe féminin, M^e Geneviève Pépin.

Rémunération globale de la directrice générale

| | MONTANT |
|---------------------------------------|--|
| Rémunération globale - au dollar près | Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2021-2022, la directrice générale a reçu une rémunération de 152 007,13 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 22 983,65 \$ qu'elle a reçue en avantages sociaux. |

Ressources humaines de l'Ordre

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant la directrice générale et, s'il y a lieu, la secrétaire de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs(-trices))

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Emplois équivalents à temps complet | 22,1 |
| Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'Ordre | 35 |

Personnel de la permanence

Anne-Alexandre Larrivée, conseillère aux projets spéciaux

Anne-Marie Johnson, chef des services administratifs

Assia Babaci, coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Audrey Mockle, conseillère en communication — relations médias et rédaction

Caroline Parent-Legault, responsable de l'admission

Catherine Sabourin, conseillère aux affaires professionnelles — audiologie

Christine Gariépy, adjointe aux affaires institutionnelles

Édith Lambert-Bonin, conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie

France Lacombe, syndique adjointe

Geneviève Pépin, directrice des affaires institutionnelles et secrétaire générale

Jade Hilareguy, adjointe à la présidence et à la direction générale

James Lapointe, syndic

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique

Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel

Mathieu Marsolais, directeur des communications et des affaires publiques

Maya Raic, directrice générale

Mélanie Sédillot-Jomphe, coordonnatrice aux communications

Michèle Carrier, adjointe administrative au bureau du syndic

Mohamed Zahidi, technicien TI

Richard-Pierre Caron, conseiller en communication – relations médias et rédaction

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

Véronique Boivin, responsable de la formation continue

Wilner Jean, coordonnateur administration, finances et logistique

Winnie Bagona, adjointe administrative



RANGÉE ARRIÈRE, DE GAUCHE À DROITE :

Assia Babaci, Audrey Mockle, Geneviève Pépin, Winnie Bagona, James Lapointe, Anne-Marie Johnson, Jérémie Duval, France Lacombe

RANGÉ CENTRE, DE GAUCHE À DROITE :

Sonia Zouaoui, Caroline Parent-Legault, Édith Lambert-Bonin, Mélanie Sédillot-Jomphe, Véronique Boivin, Catherine Sabourin, Christine Gariépy, Mathieu Marsolais, Wilner Jean

RANGÉE AVANT, DE GAUCHE À DROITE :

Marie-Claude Paquette, Anne-Alexandre Larrivée, Paul-André Gallant, Maya Raic, Jade Hilareguy

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 29 octobre 2021. Cinq cent vingt-deux (522) membres y ont participé : quatre cent quatre-vingt-sept (487) personnes se sont connectées en ligne et trente-cinq (35) personnes en salle. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

Ordre du jour

- 1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation des administratrices et administrateurs 2020-2021 et 2021-2022
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 octobre 2020
- 5 Rapport du président sur les activités de l'exercice 2020-2021
- 6 Rapport de la directrice générale
- 7 Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2020-2021
- 8 Cotisation 2022-2023
 - 8.1 Rapport de la secrétaire au sujet de la consultation des membres
 - 8.2 Projet de cotisation 2022-2023
 - 8.3 Nouvelle consultation des membres présentes et présents
- 9 Approbation de la rémunération des administratrices élues et des administrateurs élus
 - 9.1 Rémunération du président
 - 9.2 Rémunération des administratrices élues et des administrateurs élus, sauf le président
- 10 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021-2022
- 11 Période de questions
- 12 Clôture de l'assemblée

Rapport des activités



Rapport des activités du comité de la formation

Composition du comité de la formation

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, représentante de l'OOAQ

Benoît Jutras, Université de Montréal, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Marie-Claude Riopel, représentant le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Dima Safi, Université du Québec à Trois-Rivières, représentant le BCI

INVITÉ(E)S

François Bergeron, Université Laval

Marie-Catherine St-Pierre, Université Laval

Elin Thordardottir, Université McGill

Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis de l'Ordre

Cinq programmes d'études donnant accès à des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés au Québec donnent droit aux permis de l'Ordre au 31 mars 2022 (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*).

Résumé des activités

Le comité a tenu trois (3) réunions au cours de l'exercice, lors desquelles les dossiers suivants ont été discutés :

- l'aide financière dédiée aux universités pour répondre aux besoins des professionnelles formées et professionnels formés à l'étranger qui doivent compléter une prescription de formation d'un ordre professionnel;
- le déroulement des cours et des stages dans le contexte de la pandémie;
- la modification de la structure de gouvernance du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en orthophonie et en audiologie;
- le suivi des heures de formation clinique du programme de maîtrise en audiologie de l'Université de Montréal.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Composition du comité d'admission

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Mathieu Hotton, audiologiste, vice-président

Philippe Fournier, audiologiste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

MEMBRES SUBSTITUTS

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Justine Ratelle, audiologiste

Julie McIntyre, orthophoniste

Équipe impliquée dans les activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Jérémie Duval, audiologiste, directrice de la qualité de la pratique

Caroline Parent-Legault, orthophoniste, responsable de l'admission

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

Réunions

Au cours de l'exercice 2021-2022, le comité a tenu cinq (5) réunions.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

Les données suivantes concernent celles de l'Ordre uniquement.

Demands de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT | NOMBRE | | | | REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
|--|---|-----------------------|-----------------------|----------|---|
| | DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | |
| Canada | | | | | |
| Au Québec | - | - | - | - | - |
| En Ontario | - | 21 (O) - 2 (A) | 21 (O) - 2 (A) | - | - |
| Dans les provinces de l'Atlantique | - | - | - | - | - |
| Dans les provinces de l'Ouest et les territoires | - | - | - | - | - |
| Total hors du Québec, mais au Canada | - | 21 (O) - 2 (A) | 21 (O) - 2 (A) | - | - |
| Union européenne (UE) | | | | | |
| En France | - | - | - | - | - |
| Dans le reste de l'UE | - | - | - | - | - |
| Ailleurs | | | | | |
| Aux États-Unis | - | 3 (O) | 3 (O) | - | - |
| Dans le reste du monde | - | - | - | - | - |
| Total hors Canada | - | 3 (O) | 3 (O) | - | - |

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que la demanderesse ou le demandeur doit suivre une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT | NOMBRE | | | | REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
|--|---|--------------|--------------|----------|---|
| | DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | |
| Canada | | | | | |
| Au Québec | - | - | - | - | - |
| En Ontario | - | - | - | - | - |
| Dans les provinces de l'Atlantique | - | - | - | - | - |
| Dans les provinces de l'Ouest et les territoires | - | - | - | - | - |
| Total hors du Québec, mais au Canada | - | - | - | - | - |
| Union européenne (UE) | | | | | |
| En France | - | - | - | - | - |
| Dans le reste de l'UE | - | 1 (O) | 1 (O) | - | - |
| Ailleurs | | | | | |
| Aux États-Unis | - | - | - | - | - |
| Dans le reste du monde | - | 4 (O) | 4 (O) | - | - |
| Total hors Canada | - | 5 (O) | 5 (O) | - | - |

Les candidates et candidats qui voient leur demande acceptée en partie sont informées et informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.

Les cinq (5) candidates et candidats en orthophonie dont l'équivalence de formation a été acceptée en partie se sont fait imposer un complément de formation (entre zéro (0) et douze (12) cours et entre zéro (0) et deux (2) stages), selon la situation. Les principaux domaines étant les troubles de fluidité et la suppléance à la communication. Elles et ils doivent également compléter une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Depuis 2014, l'OOAQ a mis en place plusieurs cours en ligne dans différents domaines de pratique pour faciliter l'accès à la formation devant être acquise pour la reconnaissance de l'équivalence des candidates et candidats en orthophonie. Des cours supplémentaires ont été développés au cours de l'exercice 2021-2022. L'Ordre a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours.

Activités de formation suivies par les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis au 31 mars

| ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT | L'AYANT SUIVIE | NE L'AYANT PAS SUIVIE |
|---|----------------|-----------------------|
| Évaluation des qualifications professionnelles | 15 | 0 |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 3 | 12 |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle | 15 | 0 |

Les personnes considérées aux fins de la complétion du tableau ci-dessus sont les sept (7) membres du comité d'admission, les cinq (5) membres du comité de révision des équivalences et les trois (3) employées du service d'admission de l'Ordre.

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

| LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION | NOMBRE | | | | |
|---|---|----------------------|----------------------|----------|---|
| | DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| Canada (règlement pris en vertu de l'art. 94 [q]) | | | | | |
| En Ontario | 2 (O) - 1 (A) | 6 (O) - 3 (A) | 6 (O) - 3 (A) | - | 2 (O) - 1 (A) |
| Dans les provinces de l'Atlantique | 1 (O) | - | 1 (O) | - | - |
| Dans les provinces de l'Ouest et les territoires | - | 1 (O) | 1 (O) | - | - |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 3 (O) - 1 (A) | 7 (O) - 3 (A) | 8 (O) - 3 (A) | - | 2 (O) - 1 (A) |
| Union européenne (UE) | | | | | |
| En France | - | 12 (O) | 10 (O) | - | 2 (O) |
| Dans le reste de l'UE | - | - | - | - | - |
| Ailleurs | | | | | |
| Aux États-Unis | - | - | - | - | - |
| Dans le reste du monde | - | - | - | - | - |
| Total hors Canada | - | 12 (O) | 10 (O) | - | 2 (O) |

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Rapport des activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Composition du comité de révision des équivalences

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste, présidente

Marie Julien, orthophoniste, vice-présidente

Ronald Choquette, audiologiste (depuis le 7 septembre 2021)

Christine Turgeon, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Nada Carlomusto, orthophoniste

Jessica Lesage, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE AU COURANT DE L'EXERCICE

Tony Leroux, audiologiste (jusqu'au 20 avril 2021)

Résumé des activités

Au cours de l'exercice, aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'a été reçue. Une (1) demande de révision en orthophonie était pendante au 31 mars 2021.

Le comité a ainsi tenu une (1) réunion au cours de l'exercice pour l'étude de ce dossier, et la candidate a été entendue en audition. La décision a été rendue dans les délais prévus.

Résumé des décisions rendues

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Maintien des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence | - |
| Réduction des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence | 1 |

Révision des décisions sur la reconnaissance mutuelle des compétences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe c.2) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice.



Rapport des activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle — toutes et tous les membres

Répartition des membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre
au 31 mars et montants prévus de la garantie selon le moyen
de garantie (a. 93, par. d)

| MOYEN DE GARANTIE | NOMBRE DE MEMBRES | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE | |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | | PAR SINISTRE | POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES |
| Fonds d'assurance de l'Ordre (a. 86.1) | 0 | - | - |
| Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif) | 3 619 | 1 000 000 \$ | 3 000 000 \$ |
| Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel) | 0 | - | - |
| Autre couverture | 0 | - | - |
| Cautonnement ou autre garantie | 0 | - | - |
| Dispenses (exemptions) | 22 | - | - |

Assurance responsabilité professionnelle — membres exerçant au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice | 0 |
| Membres concerné(e)s par ces réclamations | 0 |

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle | 0 |
| Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic | 0 |

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.

Rapport des activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

Dans la dernière année, l'Ordre a développé des lignes directrices pour encadrer la pratique de ses membres lorsqu'il est question de publicité, promotion ou vente de services et de produits. Une démarche et un algorithme décisionnel sont proposés pour soutenir la réflexion et la prise de décision afin d'offrir à la population des services professionnels intègres, désintéressés et exempts de commercialité. Pour comprendre et appliquer judicieusement ces concepts dans le contexte des médias sociaux ainsi que pour en faire un usage prudent et responsable, des lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux ont aussi été diffusées au même moment.

Pour consulter des ressources, fiches et documents traitant de la déontologie, de la tenue de dossiers et d'autres aspects cliniques et professionnels de la pratique, un Espace membres sur le site Web de l'Ordre a été développé pour permettre un accès rapide à des contenus professionnels. Il contient notamment des foires aux questions (FAQ) dédiées plus spécifiquement à la Politique de développement professionnel et à la mise en application de ses exigences, à la déontologie, à la tenue de dossier et à l'exercice en pratique privée. On y retrouve les standards de pratique relatifs à des sujets comme le consentement à l'intervention, la diligence, le droit de rectification, le dossier électronique, les frais d'annulation, l'émission de reçus, etc.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'Ordre a accompagné les membres selon l'évolution de la situation pandémique et les dernières mises à jour des autorités gouvernementales. Dans tous les secteurs où des services en orthophonie ou en audiologie sont offerts, des ajustements ont été nécessaires pour en maintenir l'accessibilité et assurer la sécurité des clientes et clients en matière de prévention et contrôle des infections.

Les aspects cliniques de la profession nécessitent aussi des orientations, notamment dans la réflexion et les prises de décisions. En orthophonie, un guide sur le processus diagnostique associé au trouble développemental du langage a été adapté et mis en ligne. De plus, puisque la technologie associée aux prothèses auditives a beaucoup évolué dans les dernières années, le *Guide de pratique à l'intention des audiologistes concernant la situation de la suramplification auditive et la gestion des risques associés*, publié en 2000 par l'Ordre, a été abrégé et mis à jour selon la plus récente littérature scientifique.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

En collaboration avec des audiologistes, l'Ordre a élaboré une proposition concrète relative à la gestion de la surdité professionnelle au Québec. Ce plan dénommé plan PERR (prévention, évaluation, réadaptation, responsabilisation) présente plusieurs solutions qui permettraient d'offrir des services qui répondent davantage aux besoins des travailleuses et des travailleurs. Une formation s'adressant aux audiologistes a été offerte pour favoriser l'appropriation des concepts associés au plan PERR.

Intégrer les orthophonistes et les audiologistes dans les équipes de soins palliatifs ou dans le processus de l'Aide médicale à mourir auprès des personnes en fin de vie ou ayant une maladie incurable est novateur et de pratique récente. En effet, ces professionnelles et professionnels de la santé travaillent habituellement avec des personnes ayant un potentiel réadaptatif sur le plan de l'audition, de la communication ou des fonctions vestibulaires et laryngo-pharyngées. Dans le cadre de la Commission spéciale sur l'évolution de la *Loi concernant les soins de fin de vie* tenue en août 2021, l'Ordre a fait la démonstration que l'expertise de ses membres est essentielle dans le contexte des soins de fin de vie. Les grands principes et orientations relativement à la pratique de ses membres y ont été présentés dans un mémoire, ce qui constitue aussi les attentes à l'égard de l'exercice de la profession.

Le ministère de l'Éducation a entrepris une refonte des exigences administratives liées à l'attribution des codes aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Bien que l'allègement de cette mesure ne soit pas encore ressenti, l'Ordre a pris position en faveur de ce changement, car il devrait libérer du temps aux orthophonistes et leur permettre de mieux répondre aux réels besoins des enfants. Des travaux ont d'ailleurs débuté pour élaborer un guide de pratique en soutien aux orthophonistes exerçant dans le réseau scolaire.

Les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont fondamentales dans notre société et essentielles, notamment dans la relation d'aide ou professionnelle offerte par les orthophonistes et les audiologistes. Une page Web a été développée pour soutenir l'appropriation des concepts associés et susciter la réflexion afin d'offrir des services professionnels exempts de toute forme de discrimination.

Activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

Les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie reçoivent les demandes des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Au cours de l'exercice 2021-2022, 901 demandes ont été traitées en orthophonie, représentant une légère diminution par rapport à l'année dernière, et 95 demandes en audiologie ce qui représente le volume annuel habituel. Les trois quarts de ces requêtes proviennent de membres et sont en lien avec les dossiers et la tenue des bureaux, la déontologie, les champs d'exercice et de compétences ou des problématiques langagières ou auditives. Le soutien aux membres vise à les accompagner dans leur compréhension et la mise en œuvre des obligations professionnelles afin d'assurer au public des services de qualité et conformes.

Relativement à la nouvelle Politique de développement professionnel ou aux activités de formations continues offertes sur la plateforme Socrate, 415 requêtes ont été traitées pour soutenir l'appropriation des nouvelles exigences et l'obligation de réaliser la formation sur l'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Québec.

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Composition du comité de l'inspection professionnelle

MEMBRES

| |
|--|
| Valérie Lussier , orthophoniste, présidente |
| Gassia Jakmakjian , audiologiste, vice-présidente |
| Josée Grenier , orthophoniste |
| Manon Martineau , orthophoniste |
| David Mayer , audiologiste |
| Christine Roberge , audiologiste |

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

| |
|--|
| Audrey Chazalet , secrétaire (jusqu'au 22 avril 2021) |
| Assia Babaci , secrétaire (depuis le 23 avril 2021) |
| Jérémie Duval , secrétaire substitut |

INSPECTRICES ET INSPECTEURS À TEMPS PARTIEL

| |
|--|
| Marc-Olivier Blackburn , audiologiste |
| Annie Desharnais , orthophoniste |
| Isabelle Farley , audiologiste |
| Amélie Fournier , orthophoniste |
| Suzanne Lalonde , orthophoniste |
| Daphnée Lalonde Gauthier , audiologiste |
| Marie-Louise Péloquin , orthophoniste |

INSPECTRICES ET INSPECTEURS AD HOC

Yvon Blais, orthophoniste

Marie-Pier Champagne, audiologiste

Caroline Morin, orthophoniste

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE L'INSPECTION

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique

Résumé des activités et du programme de surveillance générale de l'exercice

Au cours de l'exercice 2021-2022, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu neuf (9) réunions, comme prévu au calendrier déterminé en début d'année financière, et deux (2) réunions extraordinaires.

Tel qu'il avait été prévu au programme annuel d'inspection professionnelle déterminé en début d'année, le questionnaire initial d'autoévaluation a été acheminé à 5 % des membres. Cette cible inférieure aux cibles des années prépandémiques avait été déterminée puisque le questionnaire Web sur plateforme automatisée était encore en élaboration. Également, en début d'année financière 2021-2022, la moitié de l'équipe d'inspectrices et inspecteurs était nouvellement en poste et en formation. Le nouveau processus d'inspection est désormais bien intégré avec des outils fonctionnels et validés, ce qui permettra une augmentation du nombre de membres en processus d'inspection l'an prochain.

Un sondage post-inspection a également été mis en place en fin d'année financière afin de pouvoir recueillir les commentaires des membres ayant complété un exercice d'inspection. Le processus sera en constante évolution et des ajustements seront apportés lorsque possible, à la lumière des commentaires reçus, tant de la part des membres que de l'équipe d'inspection.

Résumé du processus d'inspection

Le programme de surveillance générale de l'exercice débute par un **questionnaire initial d'autoévaluation**, qui amène les membres à jeter un regard critique sur leur pratique et leurs activités professionnelles, en les amenant à évaluer le développement et le maintien de leurs compétences, la tenue de leurs dossiers et de leurs bureaux et le respect de la déontologie. Certaines questions permettent également aux inspectrices et inspecteurs d'évaluer le raisonnement clinique et le jugement professionnel. Le questionnaire est accompagné d'une partie de dossier client et du registre où sont consignées les activités de développement professionnel des membres. Il peut arriver qu'une **entrevue**, une **visite d'inspection par observation (VIPO)** ou une **requête documentaire** soit

nécessaire dans le but de compléter la collecte d'informations débutée ou lorsque des doutes sur certains aspects de la pratique sont soulevés. Ces entrevues et visites sont l'occasion pour les membres d'expliquer leur raisonnement clinique, de démontrer leurs compétences et de mettre en contexte certaines informations en fonction de leur réalité clinique.

Au terme de cette étape, les scénarios possibles sont les suivants :

- fin d'exercice avec ou sans rétroaction ;
- recommandations avec suivi de contrôle ;
- inspection portant sur la compétence.

Lorsque plusieurs recommandations sont envoyées à une ou un membre, une entrevue de clôture peut être proposée par le CIP. Cette rencontre a pour but d'expliquer les recommandations émises à la ou au membre et de répondre à ses questions. Puisque l'inspection est principalement un mécanisme de prévention, les actions sont réalisées en collaboration avec les membres visées et visés dans un but d'amélioration des compétences professionnelles

Répartition des activités d'inspection par profession

Questionnaire initial d'autoévaluation et suites d'analyses

| | | ORTHOPHONIE | AUDIOLOGIE | TOTAL |
|---------------------------------|--|-------------|------------|-------|
| Inspections pendantes | Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | 1 | 1 | 2 |
| | Questionnaires envoyés | 151 | 29 | 180 |
| Questionnaires d'autoévaluation | Reports accordés | 11 | - | 11 |
| | Questionnaires retournés au CIP | 140 | 29 | 169 |
| | Rapports de vérifications dressés | 138 | 29 | 167 |
| | Dossiers fermés sans visite d'inspection | 120 | 22 | 142 |
| | Vérifications pendantes en fin d'exercice | 2 | - | 2 |
| Visites (entrevue ou VIPO) | Vérifications effectuées | 9 | 5 | 14 |
| | Rapports de vérification dressés | 9 | 5 | 14 |
| | Vérifications pendantes en fin d'exercice | - | - | - |

Une (1) entrevue en orthophonie et une (1) en audiologie sont prévues au printemps 2022. Le comité d'inspection professionnel doit rendre une décision dans cinq (5) dossiers en orthophonie et un (1) en audiologie pour lesquels le rapport d'inspection a été reçu à la fin de l'année financière. Trois (3) membres orthophonistes qui ont reçu un questionnaire au courant de l'année ont eu une inspection portant sur la compétence. L'ensemble de ces données ne figurent pas au tableau présenté ci-dessus.

Entrevues et visites réalisées en 2021-2022 de programmes d'inspection antérieurs

| | ORTHOPHONIE | AUDIOLOGIE | TOTAL |
|--|-------------|------------|-------|
| Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | - | - | - |
| Vérifications effectuées | 10 | 4 | 14 |
| Rapports de vérification dressés | 10 | 4 | 14 |
| Vérifications pendantes en fin d'exercice | - | - | - |

Inspections de suivi

| | ORTHOPHONIE | AUDIOLOGIE | TOTAL |
|--|-------------|------------|-------|
| Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | - | 1 | 1 |
| Vérifications effectuées | 6 | 3 | 9 |
| Rapports de vérification dressés | 6 | 4 | 10 |
| Inspections de suivi pendantes au 31 mars | 1 | - | 1 |

Parmi les inspections de suivi réalisées, quatre (4) en orthophonie et trois (3) en audiologie étaient des suivis de programmes d'inspection d'années antérieures.

Bilan des inspections professionnelles

Tout comme l'an dernier, les recommandations en lien avec le développement professionnel ont été fréquentes, particulièrement pour les membres qui n'ont pas de pratique clinique. Le CIP a encouragé ces membres à prendre connaissance de la nouvelle Politique de développement professionnel de l'OOAQ et à la respecter.

Parmi les recommandations les plus fréquemment émises au regard des profils de compétences nationales pour l'orthophonie et pour l'audiologie, on retrouve :

- utiliser la terminologie en vigueur en orthophonie en lien avec le trouble développemental du langage;
- écrire dans les rapports ou synthèses d'évaluation les objectifs d'intervention ou y inclure une référence vers un plan d'intervention s'il se trouve dans un document distinct;
- élaborer une stratégie d'évaluation efficiente, notamment en tenant compte des résultats obtenus précédemment;
- en audiologie, réviser systématiquement les rapports de calibration après calibration ou au retour d'un congé prolongé afin de vérifier si des ajustements ou corrections sont nécessaires;
- faire état des impacts fonctionnels dans les conclusions orthophoniques et audiologiques.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

| | | ORTHOPHONIE | AUDIOLOGIE |
|---|---|-------------|------------|
| Inspections pendantes de l'exercice précédent | Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice précédent | - | - |
| Inspections en cours d'exercice | Vérifications effectuées au cours de l'exercice | 5 | - |
| | Rapports de vérification dressés | 5 | - |
| | Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice | - | - |

Un (1) avis d'inspection portant sur la compétence a été envoyé à une ou un membre audiologiste, mais l'inspection n'a pas été réalisée puisque la personne n'était plus en pratique clinique au moment de la réception de l'avis.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Une (1) recommandation du CIP visant à obliger une ou un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement, ou de l'obliger aux deux à la fois, a été transmise au conseil d'administration de l'Ordre. Cette personne a préalablement présenté des observations écrites et verbales au comité, menant à une recommandation amendée.

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

| | ORTHOPHONIE | AUDIOLOGIE |
|---|-------------|------------|
| Membres ayant réussi | - | - |
| Membres ayant échoué (au total) | - | 1 |
| Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration | - | 1 |
| Toute autre conséquence | - | - |

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Une ou un (1) membre a fait entrave au comité d'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Une ou un (1) membre a fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).

Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

| | ORTHOPHONIE | AUDIOLOGIE |
|---|-------------|------------|
| Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice | 150 | 36 |

| EN FONCTION DU LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION | NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION | | |
|---|--|-----------|-------------------|
| À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence : | Questionnaire ou formulaire | Visite | Les deux méthodes |
| 01 Bas-Saint-Laurent | 1 | - | 1 |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean | 2 | 1 | - |
| 03 Capitale-Nationale | 11 | 3 | 3 |
| 04 Mauricie | 7 | - | 1 |
| 05 Estrie | 7 | - | - |
| 06 Montréal | 58 | 8 | 3 |
| 07 Outaouais | 7 | - | - |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | 2 | - | - |
| 09 Côte-Nord | - | - | - |
| 10 Nord-du-Québec | - | - | - |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2 | - | - |
| 12 Chaudière-Appalaches | 8 | - | 1 |
| 13 Laval | 2 | 2 | 1 |
| 14 Lanaudière | 8 | 1 | 1 |
| 15 Laurentides | 7 | 1 | 4 |
| 16 Montérégie | 25 | 1 | 4 |
| 17 Centre-du-Québec | 2 | - | - |
| Hors Québec | - | 1 | - |
| TOTAL | 149 | 18 | 19 |

Rapport des activités relatives à la formation continue

La Politique de développement professionnel de l'OOAQ vise à soutenir et à orienter l'ensemble des membres dans le maintien et le développement de leurs connaissances et compétences. Une mise à jour majeure a été réalisée et la nouvelle Politique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2021, exige dorénavant 30 heures d'activités de développement ou de maintien des compétences sur une période de deux ans.

Dès maintenant et durant toutes les périodes de référence subséquentes, les membres doivent minimalement inclure deux heures d'activités de développement ou de maintien des compétences en éthique et déontologie choisies à partir d'activités proposées par l'OOAQ. Pour la première période visée par la Politique, les membres doivent réaliser la formation « L'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Québec » qui vise à cerner le fonctionnement du système professionnel québécois, ses lois, ses règlements, ses normes et distinguer les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste au Québec.

Par ailleurs, 14 nouvelles activités ont été mises en ligne pour le carrefour de développement professionnel de l'Ordre. Des principes directeurs ont été élaborés pour soutenir le choix de ces activités. Elles doivent notamment pouvoir répondre à l'actualisation des différents rôles et compétences essentiels du profil national de compétences en orthophonie et en audiologie, assurer l'harmonisation des pratiques à travers le Québec, encourager le changement et l'innovation et favoriser le développement de meilleures pratiques.

De plus, avec l'aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI), l'OOAQ a mené à terme le développement de quatre formations asynchrones à l'intention des personnes immigrantes formées à l'extérieur du Canada qui désirent exercer la profession d'orthophoniste au Québec. D'une part, trois cours d'appoint de niveau universitaire permettent aux candidates et candidats à la profession de répondre aux exigences de compétences professionnelles dans les domaines portant sur la suppléance à la communication, la méthodologie de recherche en orthophonie (approches qualitatives et quantitatives), le counseling et la relation d'aide. D'autre part, une quatrième formation leur permet de se familiariser avec les particularités de l'exercice de l'orthophonie dans le contexte particulier des systèmes de santé et d'éducation québécois.

Bilan des inscriptions aux formations continues

Plateforme professionnelle Socrate



ORTHOPHONIE

Formations asynchrones en ligne payantes

| | | Durée | Nombre d'inscriptions |
|-----|---|--------|-----------------------|
| 1. | L'orthophonie auprès d'une clientèle de niveau collégial | 7 h | 25 |
| 2. | L'orthophonie auprès des enfants présentant une déficience intellectuelle | 7 h | 46 |
| 3. | La voix des personnes vieillissantes | 3 h 30 | 32 |
| 4. | Le DSM 5 : clientèle TSA et le trouble de la communication sociale | 7 h | 55 |
| 5. | Mise à jour des connaissances sur l'intervention orthophonique au plan de la communication sociale chez les enfants préscolaires et survol des approches proposées par l'OOAQ | 7 h | 54 |
| 6. | La parole chez les enfants présentant une anomalie craniomaxillo-faciale : guide pratique pour l'évaluation et l'intervention | 7 h | 16 |
| 7. | Trouble développemental du langage : définition, critères diagnostiques et impacts fonctionnels | 5 h | 137 |
| 8. | La CAA au bout des doigts (nouveau) | 3 h | 52 |
| 9. | La pratique orthophonique auprès des élèves en contexte de diversité : pistes de réflexion et d'action (nouveau) | 4 h | 20 |
| 10. | Le supplément pour enfant handicapé pour les troubles du langage : atelier d'informations (nouveau) | 2 h 30 | 102 |



AUDIOLOGIE

Formations asynchrones en ligne payantes

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|---|--------|-----------------------|
| 1. L'audiologie pédiatrique, bien plus qu'un art! | 6 h | 27 |
| 2. Mise à jour des connaissances sur l'évaluation audiolgogique de base chez l'adulte | 7 h | 13 |
| 3. Vérification et validation dans le domaine de l'amplification auditive | 5 h | 6 |
| 4. La prévention des chutes chez les aînés par l'intervention audiolgogique | 7 h | 4 |
| 5. Aide de suppléance à l'audition : mise à jour technologique (nouveau) | 1 h 30 | 26 |
| 6. L'évaluation audiolgogique au-delà de l'audiométrie pour un suivi pré et post appareillage (nouveau) | 1 h | 11 |
| 7. La surdit  professionnelle : pr vention,  valuation et r adaptation (nouveau) | 4 h | 15 |
| 8. Respiration, grimaces et astuces pour contrer la dysfonction tubaire (nouveau) | 2 h | 51 |
| 9. L' valuation globale des besoins sur le plan auditif : plus qu'une case   cocher! (nouveau) | 1 h 30 | 17 |



ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

Formations asynchrones en ligne payantes

| | Dur e | Nombre d'inscriptions |
|--|--------|-----------------------|
| 1. L'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Qu bec (nouveau et obligatoire,   compl ter pour le 31 mars 2023) | 2 h 30 | 1 167 |
| 2. L'alliance th rapeutique comme outil de motivation | 2 h | 47 |
| 3. La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilit  partag e (nouveau) | 1 h 30 | 8 |
| 4. L' valuation critique d'un article scientifique (nouveau) | 2 h | 9 |
| 5. Sant  psychologique en contexte de stress et anxi t  : strat gies et outils concrets (nouveau) | 2 h | 29 |



ORTHOPHONIE OU AUDIOLOGIE

Webinaires en direct gratuits

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|---|-------|-----------------------|
| 1. 15 avril 2021 : En mode table ronde avec les audiologistes | 1 h | 57 |
| 2. 16 septembre 2021 : Le supplément pour enfant handicapé pour les troubles du langage | 1 h | 1 008 |



ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

Webinaire en direct payant

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|--|--------|-----------------------|
| 1. 1 ^{er} avril 2021 : Intervenir auprès d'enfants et d'adolescents en temps de pandémie : attitudes aidantes et outils pratiques | 2 h 30 | 139 |



ORTHOPHONIE

Webinaire en direct payant

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|---|-------|-----------------------|
| 1. 8 décembre 2021 : La pratique orthophonique auprès des élèves en contexte de diversité : pistes de réflexion et d'action | 4 h | 47 |



AUDIOLOGIE

Webinaire en direct payant

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|---|-------|-----------------------|
| 1. 4 octobre 2021 : La surdité professionnelle : prévention, évaluation et réadaptation | 4 h | 22 |



ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

Formations asynchrones en ligne gratuites

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|--|--------|-----------------------|
| 1. Être témoin expert tout en restant zen | 0 h 30 | 23 |
| 2. Innover et collaborer en contexte de turbulence et de changements | 1 h | 43 |
| 3. La déon_TI_logie et l'utilisation des technologies de l'information | 2 h | 113 |
| 4. L'utilisation des médias sociaux en contexte professionnel : éthique et déontologie | 1 h | 62 |
| 5. Stress et santé au travail : l'optimisme de la volonté de mieux vivre | 1 h 30 | 103 |
| 6. Le bureau du syndic et le processus d'enquête | 0 h 30 | 46 |
| 7. Le parcours migratoire, la santé mentale et le développement des jeunes | 2 h | 92 |
| 8. La refonte de l'inspection professionnelle | 0 h 30 | 113 |
| 9. Allocution sur les impacts de la pandémie dans le réseau de la santé | 1 h | 36 |
| 10. Engagement envers la profession d'audiologiste : résultats du sondage | 1 h | 43 |
| 11. International Dysphagia Diet Standardisation Initiative (IDDSI) | 2 h | 45 |
| 12. Les lignes directrices « Publicité et médias sociaux » de l'OOAQ (nouveau) | 1 h 30 | 58 |
| 13. Le mémoire en santé mentale de l'OOAQ (nouveau) | 0 h 30 | 67 |

**COURS D'APPOINT ET FORMATIONS
pour les candidat(e)s au permis d'exercice
ou hors Québec**

| | Durée | Nombre d'inscriptions |
|---|--------------|----------------------------------|
| 1. Troubles de la parole d'origine neurologique - dysarthrie développementale (enfant) | 5 h | 6 |
| 2. Troubles acquis de la parole d'origine neurologique (adulte) | 10 h | 8 |
| 3. Troubles de la déglutition | 15 h | 6 |
| 4. Troubles de la fluidité | 15 h | 9 |
| 5. Suppléance à la communication | 20 h | 14 |
| 6. Méthodes de recherche en orthophonie et audiologie (nouveau) | 20 h | 11 |
| 7. Counseling et relation d'aide (nouveau au 31 mars 2022) | 15 h | 0 |
| 8. L'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Québec (nouveau) | 2 h 30 | 48 |
| 9. Les systèmes de santé et d'éducation au Québec (nouveau) | 5 h | 7 |
| 10. Programme complet sur le système professionnel et le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois (ancienne version) | 15 h | 14 |
| 11. Le fonctionnement du système de santé et d'éducation au Québec (ancienne version) | 5 h | 44 |

Rapport des activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2021-2022, le bureau du syndic a poursuivi le traitement des demandes d'enquêtes et des plaintes devant le conseil de discipline de l'Ordre, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des services.

Le bureau du syndic a maintenu sa collaboration avec le forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que les discussions avec ses homologues des autres ordres professionnels.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le bureau du syndic a continué ses efforts quant à la mise en place de canaux de communications efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

Plusieurs actions visant à améliorer la communication avec les membres ont été posées. À cet effet, le bureau du syndic a publié un résumé des décisions disciplinaires de l'année 2021 sur le site Web de l'OOAQ en collaboration avec la directrice des affaires institutionnelles.

Le bureau du syndic mise sur la prévention en identifiant les infractions les plus fréquentes. Ainsi, de concert avec la direction du développement professionnel, des stratégies claires visant à bien outiller les membres dans leur pratique ont été mises en place. Généralement, celles-ci se sont soldées par des recommandations à l'intention des membres qui ont été publiées sur les différentes plateformes de communication de l'Ordre.

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

| | NOMBRE | |
|-------------------|---------------|-----------------|
| | À temps plein | À temps partiel |
| Syndic | 1 | 0 |
| Syndique adjointe | 0 | 1 |

MEMBRES

James Lapointe, orthophoniste, syndic

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Durant l'exercice 2021-2022, Francine Bédard, orthophoniste, a agi à titre de syndique ad hoc.

Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice | 30 |
| Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice | 0 |

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent | 24 |
| Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total) | 86 |
| Demandes d'enquête formulées par une personne du public | 29 |
| Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme | 10 |
| Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre | 42 |
| Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres | 2 |
| Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre | 2 |
| Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information | 1 |
| Total des membres visé(e)s par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice | 68 |
| Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total) | 74 |
| Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture | 32 |
| Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture | 12 |
| Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture | 26 |
| Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture | 4 |
| Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice | 36 |

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline | 3 |
| Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total) | 71 |
| Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes | 0 |
| Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements | 16 |
| Enquêtes fermées pour les référer à un(e) syndic(-que) ad hoc | 0 |
| Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic | 0 |
| Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité | 0 |
| Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le) | 48 |
| Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves | 1 |
| Enquêtes autrement fermées | 6 |

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit) | 16 |

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndic(-ques) ad hoc

| | NOMBRE |
|---|---------------|
| Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent | 2 |
| Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total) | 0 |
| Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision | 0 |
| Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic | 0 |
| Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration | 0 |
| Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total) | 2 |
| Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de la réception de la demande | 0 |
| Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de la réception de la demande | 0 |
| Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de la réception de la demande | 0 |
| Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de la réception de la demande | 2 |
| Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice | 0 |

Décisions rendues par les syndic(-ques) ad hoc au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline | 2 |
| Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (au total) | 0 |
| Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements | 0 |
| Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle | 0 |
| Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du(de la) syndic(-que) ad hoc | 0 |
| Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité | 0 |
| Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le) | 0 |
| Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves | 0 |
| Enquêtes autrement fermées | 0 |

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent | 3 |
| Plaintes portées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice | 3 |
| Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes | 18 |
| Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total) | 2 |
| Plaintes retirées | 0 |
| Plaintes rejetées | 0 |
| Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction | 1 |
| Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction | 1 |
| Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice | 4 |

Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58,1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59,2) | 0 |
| Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59,1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel) | 0 |
| Infractions à caractère sexuel envers une tierce personne | 0 |
| Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1) | 0 |
| Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.) | 2 |
| Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le) | 1 |
| Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le) | 2 |
| Infractions liées à la publicité | 1 |
| Infractions liées à la tenue des dossiers du(de la) professionnel(le) | 0 |
| Infractions techniques et administratives | 0 |
| Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114) | 0 |
| Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2) | 1 |
| Infractions liées au non-respect d'une décision | 0 |
| Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1) | 0 |
| Condamnations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien (a. 149,1) | 0 |

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

**Activité de formation suivie par les membres
du bureau du syndic* au 31 mars**

| Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement | NOMBRE DE PERSONNES | |
|---|---------------------|--------------------------|
| | L'ayant suivie | Ne l'ayant pas suivie |
| Actes dérogatoires à caractère sexuel | 2 | 0 |

* Syndic et syndique adjointe



Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires

Composition du comité d'arbitrage

MEMBRES

| |
|---|
| Joanne Landry , orthophoniste |
| Charles Martin , orthophoniste |
| Aurélie Desjardins , orthophoniste |

Conciliation de comptes d'honoraires

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | 0 |
| Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total) | 2 |
| Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1) | 0 |
| Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6) | 1 |
| Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai | 1 |
| Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais | 0 |
| Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice | 1 |
| Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice | 1 |
| Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice | 0 |
| Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice | 0 |

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une (1) demande d'arbitrage de comptes a été reçue au cours de l'exercice. Cette demande demeure pendante au 31 mars de l'exercice.

Rapport des activités du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)

Composition du comité de révision

MEMBRES

| |
|---|
| Marie-Christine Antil , présidente (nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions) |
| Valérie Lecavalier , audiologiste et présidente substitut |
| Nicole Boivin , orthophoniste |
| Margot Duhaime , orthophoniste |
| Maxime Simard , audiologiste |

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

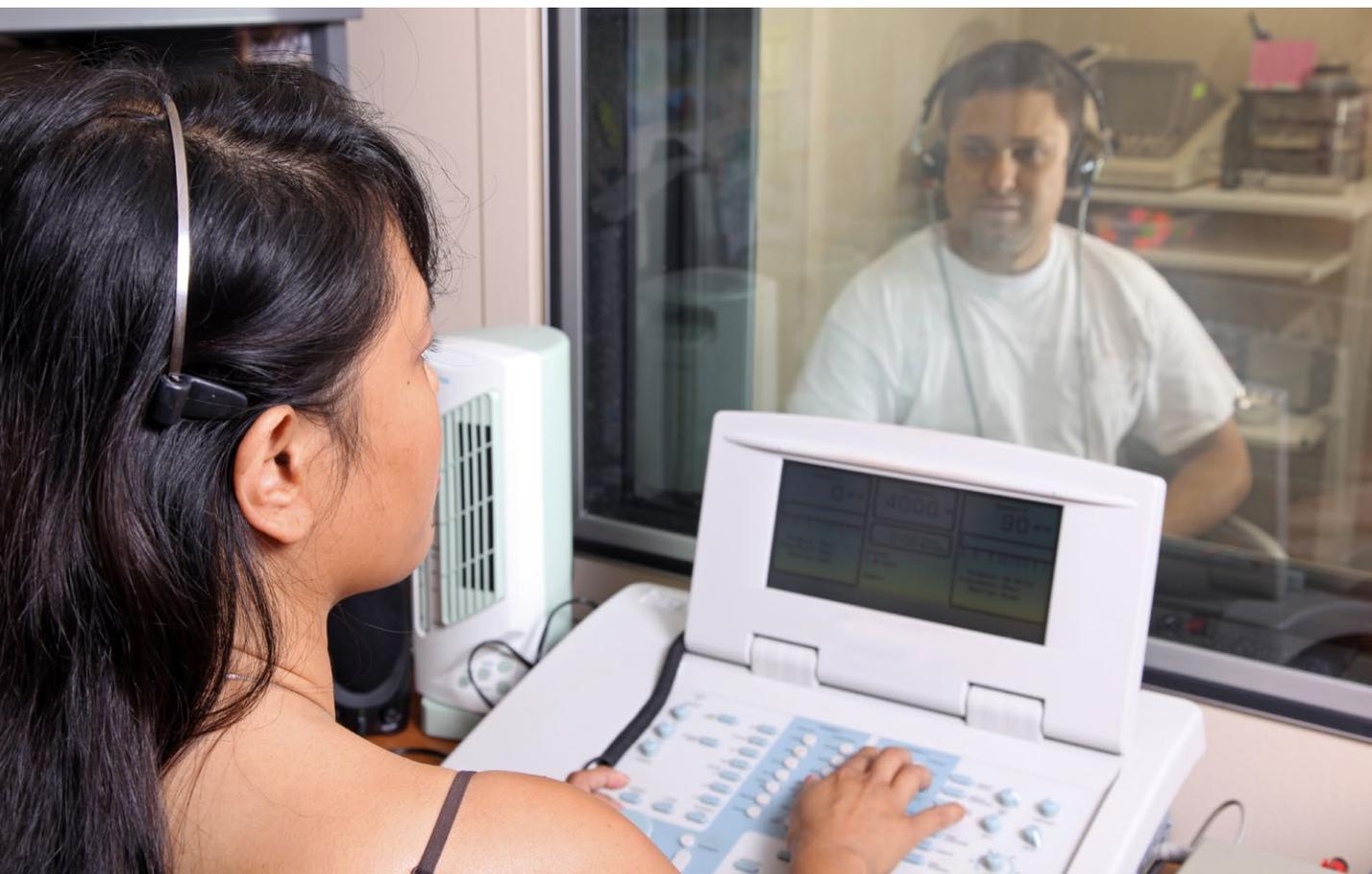
| | NOMBRE |
|---|--------|
| Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | 1 |
| Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice | |
| Présentées dans les 30 jours | 0 |
| Présentées après le délai de 30 jours | 0 |
| Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice | 0 |
| Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice | |
| Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande | 0 |
| Avis rendus après le délai de 90 jours | 0 |
| Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice | 0 |

Nature des avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline | 0 |
| Suggestion au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte | 0 |
| Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(-que) ad hoc, qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non | 0 |

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

| | NOMBRE DE PERSONNES | |
|---|---------------------|-----------------------|
| | L'AYANT SUIVIE | NE L'AYANT PAS SUIVIE |
| Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel | 5 | 0 |



Rapport des activités du conseil de discipline

Composition du conseil de discipline

MEMBRES

Présidente ou président : Avocate désignée ou avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Ginette Diamond, orthophoniste

Lucie Morin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

Émilie Desrosiers, orthophoniste

Isabelle Bond, orthophoniste

Manon Poulin, orthophoniste

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Geneviève Pépin

Plaintes au conseil de discipline

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | 3 |
| Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total) | 3 |
| Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ou syndic(-que) adjoint(e) | 1 |
| Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ad hoc | 2 |
| Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées) | 0 |
| Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) | 3 |
| Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice | 3 |

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration au cours de l'exercice

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte en vertu du deuxième alinéa de l'article 128 | 0 |
| Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire visé à l'article 59.1, pour défrayer le coût des soins thérapeutiques reliés à cet acte | 0 |
| Obliger le(la) professionnel(le) à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Obliger le(la) professionnel(le) à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 1 |
| Suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention afin de lui permettre d'améliorer son comportement et ses attitudes et de permettre sa réintégration à l'exercice de la profession | 0 |

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en vertu de l'article 161 du Code n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que le président, au 31 mars

| Activité de formation au cours de l'exercice ou antérieurement | NOMBRE DE PERSONNES | |
|--|---------------------|-----------------------|
| | L'ayant suivie | Ne l'ayant pas suivie |
| Actes dérogatoires à caractère sexuel | 6 | 0 |

Rapport des activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles

Enquêtes relatives aux infractions pénales

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent | 15 |
| Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total) | 20 |
| En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre | 20 |
| En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code | 0 |
| En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles) | 0 |
| Perquisitions menées au cours de l'exercice | 0 |
| Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total) | 13 |
| Poursuites pénales intentées | 1 |
| Actions non judiciaires (au total) | 6 |
| Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre | 0 |
| Mises en demeure ou avis formels | 6 |
| Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons) | 6 |
| Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice | 22 |

Poursuites pénales

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | 1 |
| Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total) | 1 |
| En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre | 1 |
| En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code | 0 |
| En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles) | 0 |
| Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice | 0 |
| Demandes d'injonction acceptées | 0 |
| Demandes d'injonction refusées | 0 |
| Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice | 0 |
| Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice | 1 |
| En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2) | 1 |
| où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction | 0 |
| où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction | 1 |
| En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code | 0 |
| où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction | 0 |
| où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction | 0 |
| En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles) | 0 |
| où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction | 0 |
| où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction | 0 |
| Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice | 1 |
| Jugements portés en appel au cours de l'exercice | 0 |

Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

| | MONTANT |
|---|----------|
| Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice | 5 000 \$ |
| Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées** au cours de l'exercice | 0 \$ |

Rapport des activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités et organisations auxquels l'Ordre a participé lors de l'exercice 2021-2022

| COMITÉ OU ORGANISATION | DESCRIPTION | DATE |
|---|---|-------------------------|
| Le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie (CAPUC-AO) | CAPUC-AO est un organisme d'agrément des programmes d'études supérieures préparant les étudiantes et étudiants à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie. Le Conseil favorise l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continus de ces deux professions. | Juin 2020 à aujourd'hui |
| Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines | Constituée des 10 ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Objectif : Faire le suivi d'enjeux sociaux qui touchent la clientèle desservie par leurs membres. | En cours |
| Table des ordres en éducation | Constituée des cinq ordres dont les membres exercent en milieu scolaire. Objectif : Agir de manière concertée sur l'accessibilité et la qualité des services professionnels dans le milieu de l'éducation et donner une voix aux élèves en difficulté ou à risque de l'être. | En cours |
| Table de collaboration interprofessionnelle en santé et en services sociaux | Constituée des 29 ordres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. Objectif : Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun pour le mieux-être de la santé de la population. | En cours |

Commentaires de l'Ordre à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine de compétence de l'Ordre, positionnements, consultations et mémoires.

| TITRE DE LA CONSULTATION, DU RÈGLEMENT OU DU PROJET DE LOI | ORGANISATION/ MINISTÈRE | TYPE DE RÉPONSE | DATE DU DÉPÔT OU DE L'ENVOI |
|--|---|--------------------|-----------------------------|
| Proposition afin de diminuer les coûts du programme de surdit  professionnelle de la CNESST en lien avec le projet de loi 59 visant la modernisation du r gime de sant  et s curit  du travail | Minist re du Travail, de l'Emploi et de la Solidarit  sociale | Communiqu  et plan | Avril 2021 |
| Consultation portant sur l'encadrement professionnel des ost opathes | Office des professions | Lettre | Avril 2021 |
| Commission sp ciale sur la question de mourir dans la dignit  | Assembl e nationale du Qu bec | M moire | Ao t 2021 |
| Projet de loi 96 : <i>Loi sur la langue officielle et commune du Qu bec, le fran ais</i> | Ministre responsable de la Langue fran aise | Commentaires | Septembre 2021 |
| Consultation sur la demande de rehaussement du dipl me donnant ouverture au permis de l'Ordre professionnel des di t tistes-nutritionnistes du Qu bec | Office des professions | Lettre | Janvier 2022 |

L'Ordre collabore pleinement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Qu bec (CIQ). Voici la liste des comit s et forums auxquels l'Ordre participe.

- Comit  des enjeux collectifs
- Forum des pr sidences
- Forum des directions g n rales
- Forum des syndicats
- Forum des secr taires de conseil de discipline
- Forum de l'inspection professionnelle
- Forum des conseillers et conseill res juridiques
- Forum sur l'exercice ill gal
- Forum de l'admission
- R seau des communicateurs du syst me professionnel
- Comit  de travail sur le PL 19

Communications avec les membres de l'Ordre

Durant l'année financière 2021-2022, un total de 54 courriels ont été transmis aux membres. Ces différents envois peuvent se définir par quelques catégories :

| TYPE D'ENVOIS | NOMBRE D'ENVOIS |
|---|-----------------|
| Édition régulière de l'infolettre | 11 |
| Édition formation continue | 7 |
| Édition spéciale de l'infolettre | 11 |
| Mise à jour — COVID-19 | 5 |
| Édition exclusive de l'infolettre (contenu fourni par les partenaires de l'Ordre) | 4 |
| Avis (renouvellement de cotisation, élections, Portail OOAQ, communiqué, etc.) | 11 |
| Invitation événement (webinaire, formation, AGA, etc.) | 4 |
| Obligation d'assurance-médicaments pour les nouveaux membres | 1 |

- Site Web
L'[Espace membres](#), une section dédiée aux membres, mais accessible au public, est mise à jour continuellement. L'ensemble des articles de l'infolettre s'y trouvent également.
- Médias sociaux
L'OOAQ utilise principalement quatre plateformes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn, YouTube et Twitter (nouveau). L'OOAQ a également créé deux groupes Facebook privés, accessibles uniquement aux membres orthophonistes et audiologistes.

| MÉDIA SOCIAL | NOMBRE TOTAL DE PUBLICATIONS | NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS (+VARIATION DANS LA DERNIÈRE ANNÉE) |
|-------------------|------------------------------|--|
| Facebook | 164 | 5 765 (+1376) |
| LinkedIn | 12 | 632 (+212) |
| YouTube | 16 | 291 (+103) |
| Twitter (nouveau) | 14 | 312 |

- Publicité
L'OOAQ n'a pas fait de campagnes de publicité au cours de l'exercice 2021-2022. Cependant, vingt-neuf (29) publications Facebook ont été mises de l'avant pour un montant total de 1261,56 \$.
- Lobbyisme
L'ensemble des activités de lobbyisme de l'OOAQ, présentes et passées, sont inscrites dans le [Registre des lobbyistes](#), comme prescrit par la [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#).



Prix et distinctions

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Lors d'une cérémonie virtuelle, l'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle ont été soulignés chez plusieurs orthophonistes et audiologistes.

Lauréates et lauréats des prix, bourses, distinctions et subventions de recherche de l'OOAQ

Prix de carrière Germaine-Huot 2021

Madame Jocelyne Lévesque, orthophoniste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste.

Madame Jocelyne Lévesque a reçu le prix de carrière Germaine-Huot 2021 pour son apport majeur dans le développement et dans le rayonnement de la profession d'orthophoniste. Au cours de sa carrière, madame Lévesque s'est dévouée auprès de multiples clientèles, toujours en accordant une importance centrale au bien-être des patientes, des patients ainsi que de son entourage, et ce, en participant en parallèle à plusieurs comités consultatifs et groupes de travail où elle a fait briller l'importance de l'orthophonie.

Offert avec la collaboration de l'assureur Lussier, le prix de carrière Germaine-Huot est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois et d'une bourse de 3000 \$.

Prix Innovation-Desjardins 2021

Équipe d'orthophonistes du Centre de services scolaire de la Capitale

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'une ou un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

L'équipe d'orthophonistes du Centre de services scolaire de la Capitale a reçu le prix Innovation-Desjardins 2021 pour la création, en avril 2020, du site Web orthophoniealamaison.com, un projet novateur et d'envergure qui regroupe l'ensemble des informations nécessaires à la stimulation langagière des enfants. Mis en ligne au tout début de la pandémie de COVID-19 alors que les écoles du Québec étaient fermées, le site Orthophonie à la maison a su répondre à un besoin important, contribuant ainsi à la protection du public.

Les récipiendaires du prix Innovation-Desjardins remportent une bourse de 3000 \$ pour réaliser un projet ou entreprendre une démarche innovatrice qui améliorera la qualité des services à la population, contribuant ainsi à la protection du public.

Bourse Raymond-Héту 2021

Madame Pascale Dubois, orthophoniste

Cette bourse a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques dans le cadre d'un congrès international et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article.

Madame Pascale Dubois a reçu la bourse Raymond-Héту 2021 pour sa participation à la *Virtual International Association for the Study of Child Language (IASCL) 2021 Conference* en juillet. Participant au symposium intitulé *Adolescents with Language Disorders: International Perspectives on Supporting the Transition to Adulthood* regroupant plusieurs chercheuses internationales et chercheurs internationaux s'intéressant au trouble développemental du langage (TDL), la lauréate a pu présenter les résultats de son projet de recherche doctorale portant sur le rôle de soutien à l'autonomie et de la motivation dans la transition école-emploi des jeunes adultes ayant un TDL.

Avec la collaboration de Beneva, la bourse Raymond-Héту est d'une valeur de 3000 \$.

Prix Cardozo-Coderre 2020

Ce prix vise à reconnaître, chez les finissantes et finissants de chaque programme de maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de sa préparation à la profession. Les lauréates 2020 sont :

- **Madame Romy Daniel Ben-tchavtchavadze**, orthophoniste, finissante de l'Université de Montréal
- **Madame Josiane Lachapelle**, orthophoniste, finissante de l'Université McGill
- **Madame Julie Poulin**, orthophoniste, finissante de l'Université Laval
- **Madame Olivia Scully**, audiologiste, finissante de l'Université de Montréal
- **Madame Bianka Turmel**, orthophoniste, finissante de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

Partenariat de recherche OOAQ-REPAR 2021

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication.

Les projets gagnants sont :

- **Madame Kim Foisy**, audiologiste, sa cochercheuse, **madame Sylvie Auger**, et ses cochercheurs, **messieurs Maxime Maheu** et **Don Luong Nguyen** reçoivent cette bourse pour leur projet *Combining traditional and virtual reality to enhance vestibular compensation in unilateral vestibular hypofunction*.
- **Madame Marie-Hélène Lavoie**, orthophoniste, sa cochercheuse, **madame Stéphanie Gosselin-Lefebvre**, et son cochercheur, **monsieur Joël Macoir** reçoivent cette bourse pour leur projet *Contribution du DTLA pour l'identification précoce de l'aphasie en phase aigüe de l'AVC*.

Une subvention de recherche est offerte pour la réalisation de ce projet au cours des deux (2) prochaines années. Beneva collabore également au financement du programme.



DE GAUCHE À DROITE :

Madame Gyslaine Desrosiers, présidente du Conseil interprofessionnel du Québec,
Madame Isabelle Cabot, lauréate du prix du système professionnel,
Monsieur Paul-André Gallant, président

Lauréate du prix du système professionnel

Mérite du CIQ 2021

Madame Isabelle Cabot, audiologiste

Témoignage d'appréciation de la part des pairs et de l'ensemble du monde professionnel, ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les membres à qui il est décerné.

Madame Isabelle Cabot a été récompensée pour ses réalisations remarquables quant au développement et au rayonnement de sa profession, de son ordre et du système professionnel. Pendant plus de 10 ans, son implication en tant que membre du conseil d'administration de l'OOAQ a été déterminante dans des moments de profonds changements. Sous sa gouverne fut implanté un comité de gouvernance et d'éthique et bâti un code d'éthique des administratrices et administrateurs. Par son implication, Isabelle Cabot a contribué à l'essor de la profession d'audiologiste et des programmes de formation destinés aux professionnelles et professionnels.

Renseignements généraux sur les membres

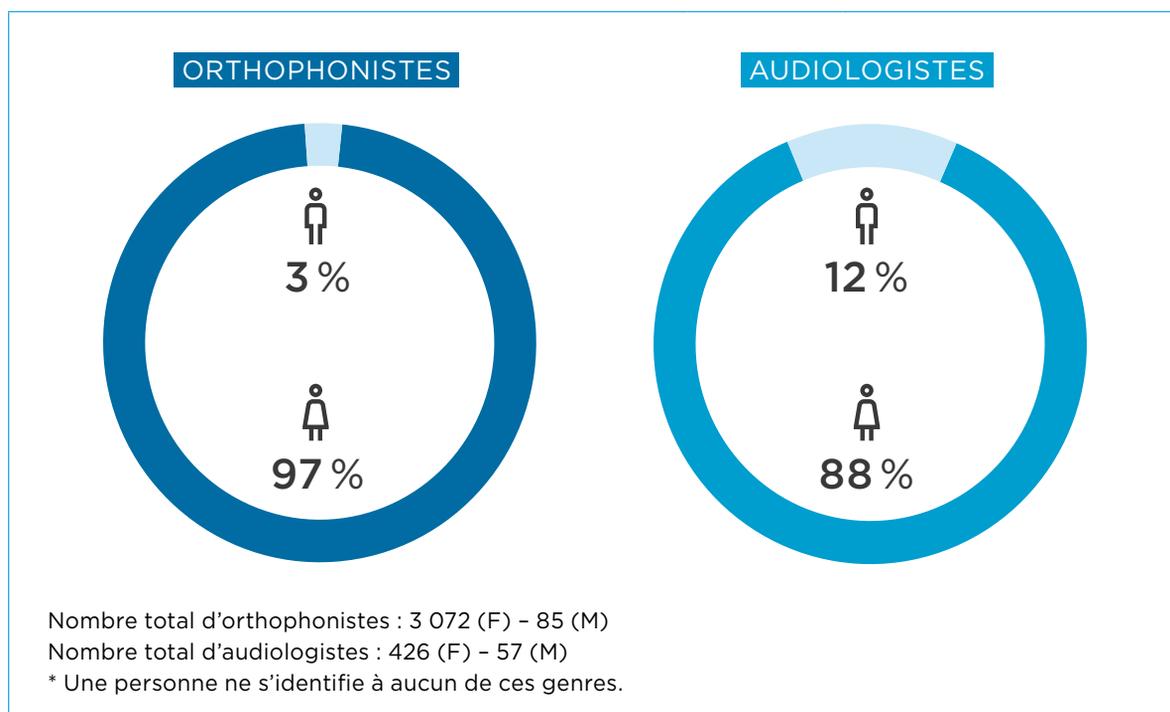
Mouvements au tableau des membres de l'Ordre

| | O | A | TOTAL |
|--|--------------|------------|--------------|
| Membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars 2021 | 3 066 | 484 | 3 550 |
| Permis délivrés aux diplômé(e)s d'une université québécoise | 140 | 11 | 151 |
| Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence | 25 | 2 | 27 |
| de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada | 20 | 2 | 22 |
| de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada | 5 | - | 5 |
| Permis délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec | 7 | 3 | 10 |
| Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec) | 7 | - | 7 |
| Permis restrictifs temporaires délivrés | 3 | - | 3 |
| Permis temporaires délivrés (en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française) | 3 | - | 3 |
| Membres réinscrit(e)s (excluant les réinscriptions à la suite de radiations administratives en raison de non-paiement au 1 ^{er} avril 2021) | 19 | 6 | 25 |
| Membres retiré(e)s du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2022 | 112 | 23 | 135 |
| Membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 | 3 158 | 483 | 3 641 |

Autorisations spéciales

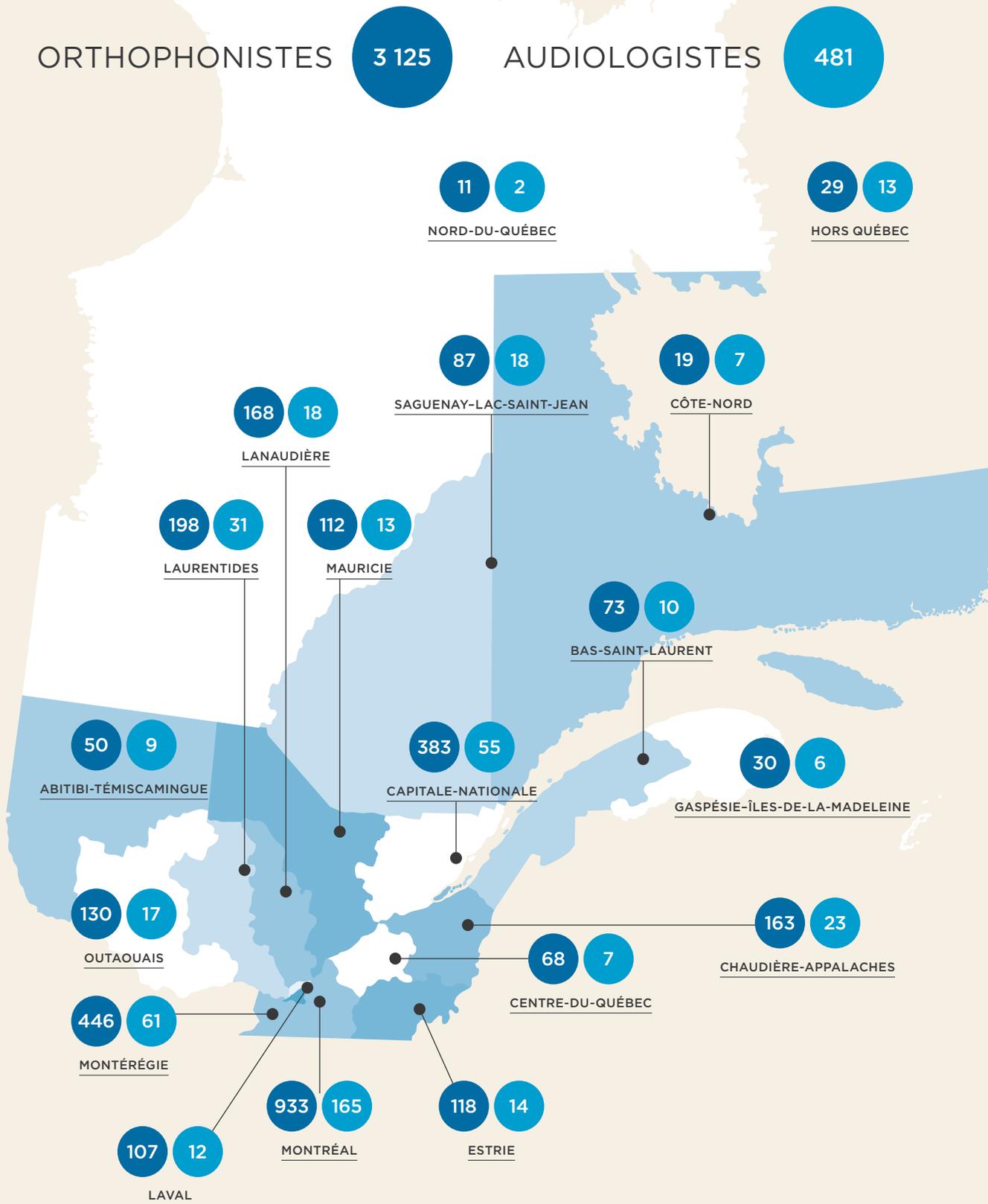
| | O | A | TOTAL |
|-----------|---|---|-------|
| Accordées | 8 | 1 | 9 |

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, une (1) de ces autorisations spéciales a été délivrée gratuitement à une orthophoniste titulaire d'une autorisation légale d'exercer hors Québec, et ce, dans le but d'éviter des bris de services en raison des restrictions de déplacements interprovinciaux.

Membres inscrit(e)s au tableau à la fin de la période selon le sexe**Membres inscrit(e)s au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle payable au 1^{er} avril 2021, selon la classe des membres**

| CLASSE | NOMBRE | MONTANT |
|-------------|--------|-----------|
| Inscrit(e) | 3606 | 692,73 \$ |
| Retraité(e) | 35 | 173,18 \$ |

Nombre de membres actifs ou actifs



Répartition selon la classe des membres (permis d'exercice)

| | O | A | TOTAL |
|-----------------------|--------------|------------|--------------|
| Inscrit(e) | 3 118 | 481 | 3 599 |
| Temporaire | 4 | - | 4 |
| Restrictif temporaire | 3 | - | 3 |
| Retraité(e) | 33 | 2 | 35 |
| TOTAL | 3 158 | 483 | 3641 |

Nombre de membres inscrit(e)s selon la catégorie de permis au 31 mars 2022

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Audiologistes | 482 |
| Orthophonistes | 3 152 |
| Orthophonistes-audiologistes* | 7 |
| TOTAL | 3 641 |

* Pour tous les tableaux, un(e) de ces membres sera comptabilisé(e) dans la catégorie audiologiste et six le seront dans la catégorie orthophoniste.

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

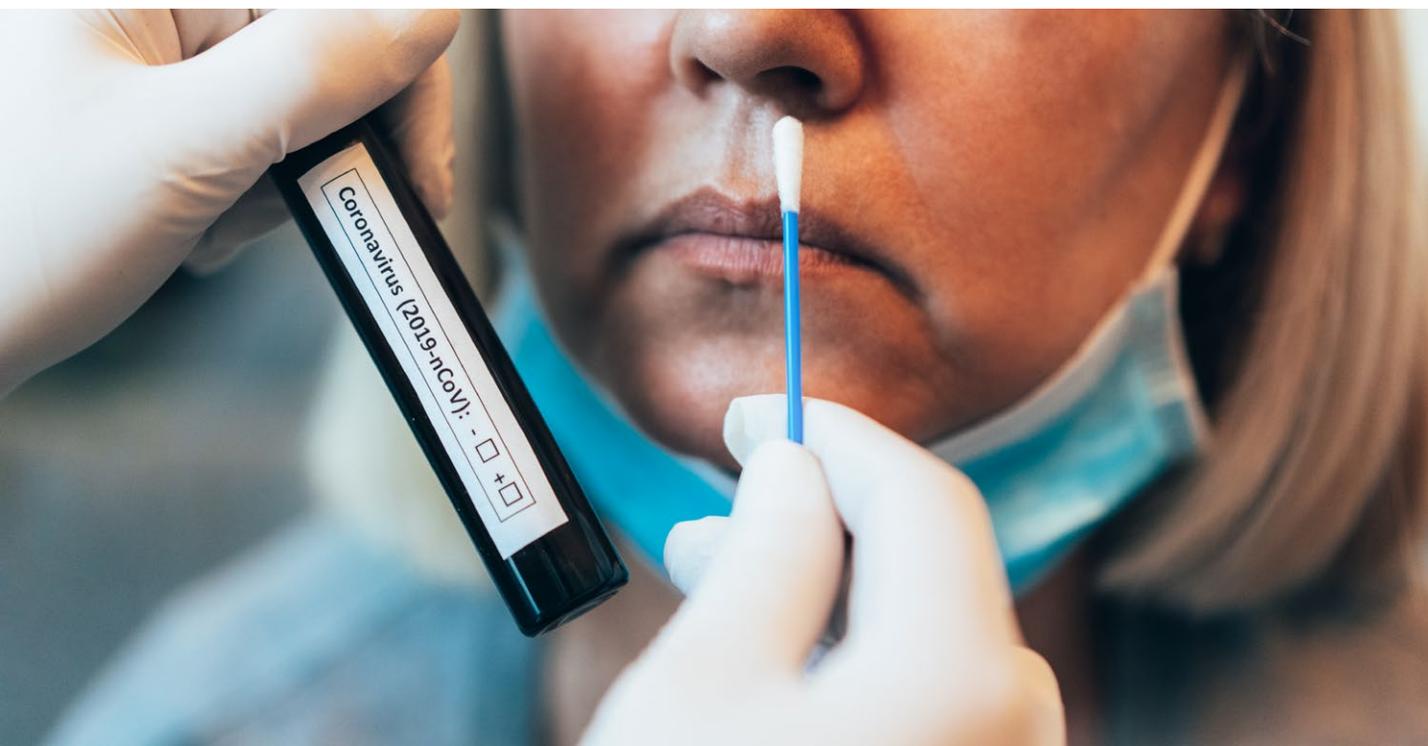
| | O | A | TOTAL |
|---|---|---|----------|
| Nombre de membres avec restriction de pratique dans certains domaines | 3 | - | 3 |
| Nombre de membres avec limitation du droit d'exercer | 4 | 2 | 6 |
| Nombre de membres avec suspension du droit d'exercer ou radiation | - | - | - |

Membres retiré(e)s et radié(e)s du tableau au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2022

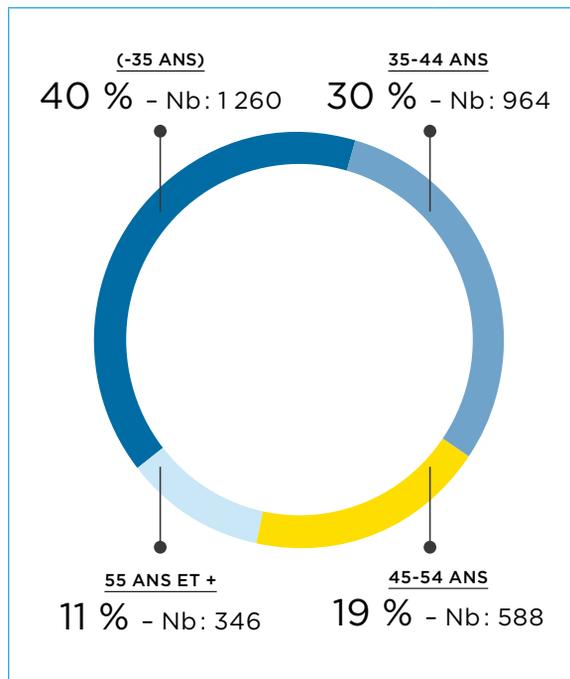
| MOTIF DE RETRAIT | O | A | TOTAL |
|---|------------|-----------|------------|
| Congé parental | 27 | 7 | 34 |
| Congé sans solde | 4 | - | 4 |
| Décès | 1 | - | 1 |
| Délai OQLF | - | - | - |
| Démission | 2 | 1 | 3 |
| Départ - extérieur | 9 | 2 | 11 |
| Invalidité/maladie | 1 | 1 | 2 |
| Réorientation de carrière | 8 | 2 | 10 |
| Retour aux études | 2 | 1 | 3 |
| Retraite | 30 | 4 | 34 |
| Radiations administratives - Non-paiement | 28 | 5 | 33 |
| TOTAL DES MEMBRE RETIRÉ(E)S ET RADIÉ(E)S au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars | 112 | 23 | 135 |
| RÉVOCAATION DE PERMIS | - | - | - |

Nombre de personnes inscrites au registre des stagiaires au 31 mars 2021

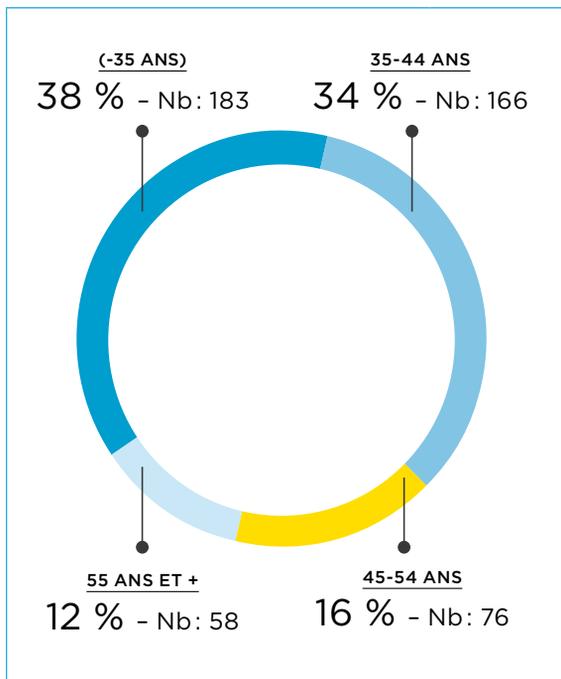
| | |
|-----------------------|-----|
| Nombre d'inscriptions | 405 |
|-----------------------|-----|



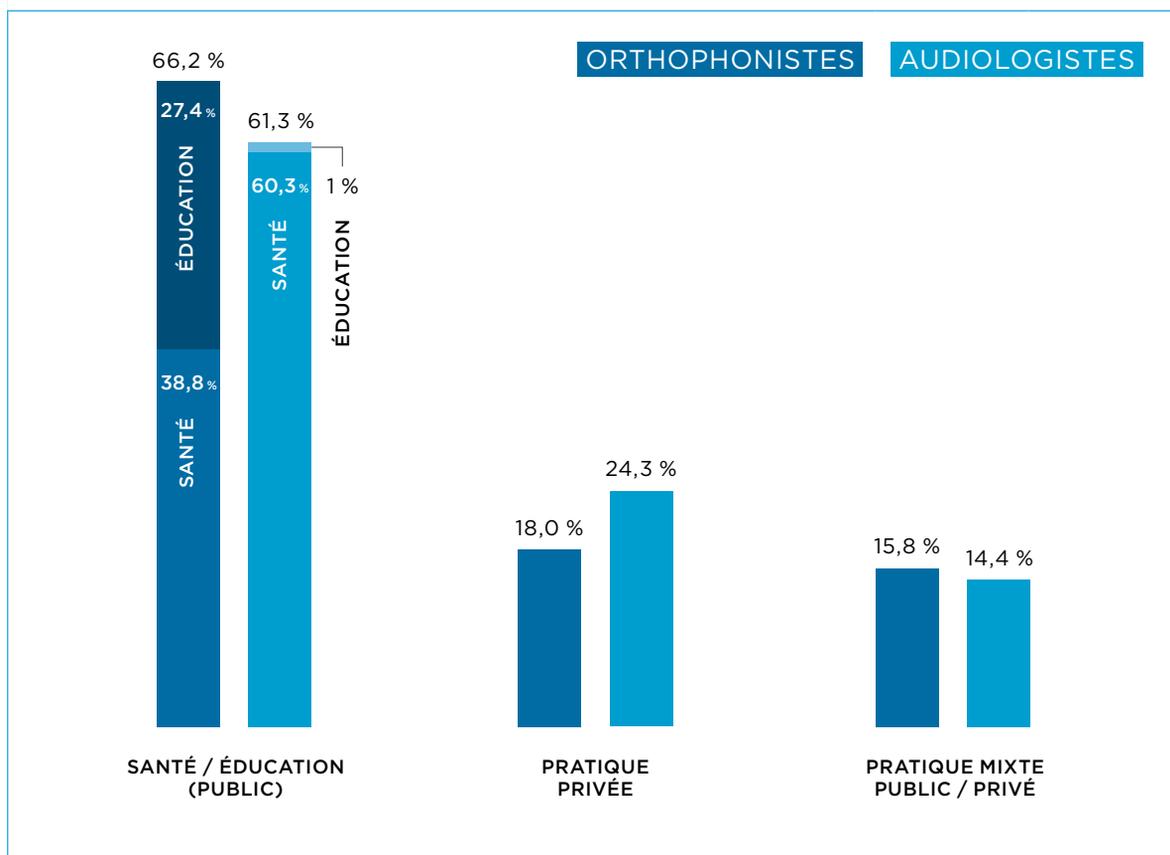
Répartition des orthophonistes par groupe d'âge



Répartition des audiologistes par groupe d'âge



Répartition des membres actives et actifs selon le milieu de pratique





Informations financières

79 RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

- 81 Résultats
 - 82 Évolution des soldes de fonds
 - 83 Bilan
 - 84 Flux de trésorerie
 - 85 Notes complémentaires
 - 94 Renseignements complémentaires
-



Rapport des auditeurs indépendants

AUX ADMINISTRATEURS DE
L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

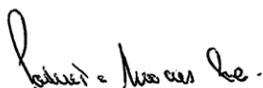
Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA, auditeur

Vaudreuil-Dorion
Le 17 juin 2022

États financiers

Résultats

exercice clos le 31 mars 2022

| | BUDGET | 2022 | 2021 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| PRODUITS | | | |
| Cotisations annuelles | 2 471 551 | 2 457 264 | 2 390 181 |
| Admissions, équivalences et permis | 111 700 | 119 518 | 111 026 |
| Assurance responsabilité professionnelle | 22 600 | 33 939 | 25 698 |
| Formation continue | 253 750 | 189 493 | 54 940 |
| Discipline | 12 500 | 26 389 | 5 369 |
| Services aux membres | 54 500 | 54 469 | 40 184 |
| Exercice illégal et usurpation de titre | 2 500 | – | – |
| Ventes et locations de biens et services | 45 000 | 45 785 | 40 550 |
| Revenus de placements | 75 000 | 58 093 | 17 972 |
| Subventions | 73 565 | 73 288 | 95 536 |
| Revenus d'apports reportés aux immobilisations | 15 384 | 15 380 | 15 380 |
| Autres | – | 3 677 | 13 620 |
| | 3 138 050 | 3 077 295 | 2 810 456 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Admission, équivalence et tableau des membres (annexe A) | 555 469 | 569 619 | 571 078 |
| Inspection professionnelle (annexe B) | 453 408 | 387 192 | 337 999 |
| Formation continue (annexe C) | 425 177 | 399 963 | 346 482 |
| Conseil de discipline (annexe D) | 90 397 | 80 960 | 112 797 |
| Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E) | 41 026 | 28 343 | 17 546 |
| Service aux membres (annexe F) | 73 289 | 81 712 | 69 945 |
| Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G) | 449 939 | 391 157 | 411 842 |
| Bureau du syndic (annexe H) | 400 833 | 441 967 | 333 917 |
| Comité de révision (annexe I) | 1 516 | 1 326 | – |
| Gouvernance et reddition de comptes (annexe J) | 563 942 | 570 256 | 424 717 |
| Communication (annexe K) | 616 608 | 624 928 | 630 960 |
| Conseil interprofessionnel du Québec | 21 000 | 24 240 | 23 056 |
| | 3 692 604 | 3 601 663 | 3 280 339 |
| Insuffisance des produits sur les charges | (554 554) | (524 368) | (469 883) |

Évolution des soldes de fonds

exercice clos le 31 mars 2022

| | AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14) | INVESTIS EN IMMOBILISATIONS | NON AFFECTÉS | 2022 TOTAL | 2021 TOTAL |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| SOLDE AU DÉBUT | 244 974 | 425 775 | 1 367 806 | 2 038 555 | 2 508 438 |
| Insuffisance des produits sur les charges | (4 395) | (126 913) | (393 060) | (524 368) | (469 883) |
| Investissement en immobilisations | – | 146 336 | (146 336) | – | – |
| Affectation interne (note 14) | 255 026 | – | (255 026) | – | – |
| SOLDE À LA FIN | 495 605 | 445 198 | 573 384 | 1 514 187 | 2 038 555 |

Bilan

au 31 mars 2022

| | 2022 | 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Encaisse | 2 464 585 | 4 443 559 |
| Débiteurs (note 4) | 84 035 | 57 915 |
| Charges payées d'avance | 120 002 | 85 394 |
| | 2 668 622 | 4 586 868 |
| PLACEMENTS (note 5) | 1 805 702 | 150 849 |
| IMMOBILISATIONS (note 6) | 261 595 | 312 687 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 7) | 275 883 | 220 748 |
| | 5 011 802 | 5 271 152 |
| PASSIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 9) | 1 006 962 | 834 209 |
| Produits perçus d'avance (note 10) | 2 384 269 | 2 290 728 |
| Apports reportés (note 11) | 14 104 | – |
| | 3 405 335 | 3 124 937 |
| APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 12) | 92 280 | 107 660 |
| | 3 497 615 | 3 232 597 |
| SOLDES DE FONDS | | |
| AFFECTATION INTERNE (note 14) | 495 605 | 244 974 |
| INVESTIS EN IMMOBILISATIONS | 445 198 | 425 775 |
| NON AFFECTÉS | 573 384 | 1 367 806 |
| | 1 514 187 | 2 038 555 |
| | 5 011 802 | 5 271 152 |
| Engagements contractuels (note 13) | | |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



_____, président



_____, trésorier

Flux de trésorerie

exercice clos le 31 mars 2022

| | 2022 | 2021 |
|---|--------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Insuffisance des produits sur les charges | (524 368) | (469 883) |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 59 607 | 69 031 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | (15 380) | (15 380) |
| Amortissement des actifs incorporels | 82 686 | 39 885 |
| Variation de juste valeur des placements cotés en bourse | 63 324 | - |
| | (334 131) | (376 347) |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement | 219 670 | 250 605 |
| | (114 461) | (125 742) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Variation nette du placement - Fonds de prévention | 73 172 | (25 448) |
| Variation nette des placements cotés en bourse | (1 791 349) | - |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (8 515) | (12 577) |
| Acquisition d'actifs incorporels | (137 821) | (260 633) |
| Diminution des autres éléments d'actif | - | 11 512 |
| | (1 864 513) | (287 146) |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| | (1 978 974) | (412 888) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 4 443 559 | 4 856 447 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 2 464 585 | 4 443 559 |
| La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse. | | |

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il regroupe et encadre ses membres qui exercent les professions d'orthophoniste et d'audiologiste à titre et à activités réservées dans le but de protéger le public.

2 Prévisions budgétaires

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3 Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

| DESCRIPTION | MÉTHODES | TAUX ET PÉRIODE |
|-------------------------|-----------|-----------------|
| Mobilier de bureau | Dégressif | 20 % |
| Matériel informatique | Dégressif | 30 % |
| Améliorations locatives | Linéaire | 10 ans |
| Matériel de tournage | Dégressif | 20 % |

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

| DESCRIPTION | MÉTHODES | TAUX ET PÉRIODE |
|------------------------------------|-----------|-----------------|
| Site Web | Linéaire | 3 ans |
| Logiciel d'inscription des membres | Dégressif | 30 % |
| Logiciel de formation continue | Linéaire | 3 ans |

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Instruments financiers

ÉVALUATION INITIALE

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements des fonds de prévention et de stabilisation des primes d'assurance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements cotés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

DÉPRÉCIATION

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

4 Débiteurs

| | 2022 | 2021 |
|---------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Clients | 35 477 | 12 123 |
| Autres | 48 558 | 45 792 |
| | 84 035 | 57 915 |

5 Placements

| | 2022 | 2021 |
|---|------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Placements cotés en bourse ^{a)} | 1 728 024 | – |
| Fonds de prévention | 27 678 | 100 849 |
| Fonds de stabilisation des primes d'assurance | 50 000 | 50 000 |
| | 1 805 702 | 150 849 |

a) Les placements cotés en bourse se composent de fonds négociés en bourse (FNB) et de fiducies de redevance.

6 Immobilisations

| | 2022 | | | 2021 |
|-------------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|
| | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR NETTE | VALEUR NETTE |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier de bureau | 173 327 | 112 418 | 60 909 | 76 137 |
| Matériel informatique | 231 018 | 178 641 | 52 377 | 66 789 |
| Améliorations locatives | 240 530 | 94 822 | 145 708 | 169 761 |
| Matériel de tournage | 2 890 | 289 | 2 601 | – |
| | 647 765 | 386 170 | 261 595 | 312 687 |

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

7 Actifs incorporels

| | 2022 | | | 2021 |
|------------------------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|
| | COÛT | AMORTISSEMENT CUMULÉ | VALEUR NETTE | VALEUR NETTE |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Site Web | 83 890 | 29 704 | 54 186 | 40 000 |
| Logiciel d'inscription des membres | 302 575 | 90 870 | 211 705 | 180 748 |
| Logiciel de formation continue | 11 990 | 1 998 | 9 992 | – |
| | 398 455 | 122 572 | 275 883 | 220 748 |

8 Emprunt bancaire

L'Ordre détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2022, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9 Crédoiteurs

| | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Fournisseurs et charges courues | 129 423 | 48 358 |
| Salaires et vacances à payer | 314 630 | 264 780 |
| Office des professions à payer | 98 919 | 96 657 |
| Assurances responsabilité à payer | 115 998 | 106 792 |
| Taxes de vente | 347 992 | 317 622 |
| | 1 006 962 | 834 209 |

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

10 Produits perçus d'avance

| | 2022 | 2021 |
|---------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Cotisations | 2 336 010 | 2 281 878 |
| Plan de partenariat | 34 200 | – |
| Formation continue | 14 059 | 8 850 |
| | 2 384 269 | 2 290 728 |

11 Apports reportés

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour le développement d'une capsule Web explicative dans le cadre du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). Le tableau suivant résume les sommes non engagées en fin d'exercice :

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | – | 1 261 |
| Encaissements de l'exercice | 20 244 | 48 846 |
| Dépenses de l'exercice | (6 140) | (95 536) |
| Montant reclassé comme subvention à recevoir | – | 45 429 |
| Solde à la fin | 14 104 | – |

12 Apports reportés afférents aux immobilisations

| | 2022 | 2021 |
|---|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 107 660 | 123 040 |
| Apport constaté à titre de produits de l'exercice | (15 380) | (15 380) |
| Solde à la fin | 92 280 | 107 660 |

Ces apports affectés sont amortis linéairement au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés, soit les améliorations locatives, sur une période de 10 ans.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

13 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 803 315 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|--------|----------------|
| 2023 | 124 023 |
| 2024 | 125 284 |
| 2025 | 127 848 |
| 2026 | 127 848 |
| 2027 | 127 848 |
| Autres | 170 464 |
| | 803 315 |

14 Affectations internes

Le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

| | SOLDE 31 MARS 2021 | AFFECTATION | UTILISATION | SOLDE 31 MARS 2022 |
|---|--------------------------|----------------|--------------|--------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Gestion documentaire | 90 236 | (90 236) | – | – |
| Déménagement et aménagement | 68 895 | (68 895) | – | – |
| Communication de masse | 38 000 | (38 000) | – | – |
| Révision des modules admissions | 47 843 | (47 843) | – | – |
| Sécurité informationnelle – Travaux | – | 100 000 | 4 395 | 95 605 |
| Sécurité informationnelle – Fonds dédié | – | 400 000 | – | 400 000 |
| | 244 974 | 255 026 | 4 395 | 495 605 |

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

15 Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds négociés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

16 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022. L'Ordre a décidé de traiter les salaires et charges sociales comme étant des charges directes au lieu de charges indirectes. Par conséquent, les salaires et les charges sociales ont été répartis à travers les différentes activités en fonction du temps consacré par les employés dans chacune d'elles.

Renseignements complémentaires

exercice clos le 31 mars 2022

| | BUDGET | 2022 | 2021 |
|---|---------|----------------|---------|
| | \$ | \$ | \$ |
| ANNEXE A - ADMISSION, ÉQUIVALENCE ET TABLEAU DES MEMBRES | | | |
| Salaires et charges sociales | 239 001 | 247 688 | 258 595 |
| Perfectionnement | 600 | 1 034 | – |
| Représentation et déplacement | – | – | 36 |
| Abonnements, adhésions et contributions | – | 1 293 | 5 364 |
| Logiciel de gestion | – | – | 1 082 |
| Formations destinées aux candidats | 73 565 | 75 889 | 79 462 |
| Dépenses du comité | 10 700 | 8 776 | 10 887 |
| Honoraires professionnels | 10 000 | 12 965 | 2 038 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 221 603 | 221 974 | 213 614 |
| | 555 469 | 569 619 | 571 078 |
| ANNEXE B - INSPECTION PROFESSIONNELLE | | | |
| Salaires et charges sociales | 267 845 | 208 447 | 160 156 |
| Perfectionnement | 6 005 | 3 921 | 2 435 |
| Représentation et déplacement | 3 000 | 1 535 | 323 |
| Honoraires professionnels | 425 | – | 24 021 |
| Dépenses du comité | 25 500 | 22 405 | 23 552 |
| Logiciel de gestion | – | – | 1 082 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 150 633 | 150 884 | 126 430 |
| | 453 408 | 387 192 | 337 999 |
| ANNEXE C - FORMATION CONTINUE | | | |
| Salaires et charges sociales | 217 376 | 235 393 | 158 830 |
| Représentation et déplacement | – | – | 198 |
| Honoraires professionnels | 7 900 | 3 139 | 25 360 |
| Honoraires | 14 000 | 4 717 | 1 000 |
| Frais technologiques et autre matériel | 27 300 | 279 | 1 607 |
| Journée annuelle des membres | 3 000 | – | – |
| Logiciels de gestion et frais d'hébergement | – | – | 29 884 |
| Autres | – | 574 | – |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 155 601 | 155 861 | 129 603 |
| | 425 177 | 399 963 | 346 482 |

INFORMATIONS FINANCIÈRES

| | BUDGET | 2022 | 2021 |
|--|---------|----------------|---------|
| | \$ | \$ | \$ |
| ANNEXE D - CONSEIL DE DISCIPLINE | | | |
| Représentation et déplacement | – | – | 264 |
| Expertises, enquêtes et autres services externes | 52 400 | 45 623 | 69 044 |
| Location de salle | 500 | – | – |
| Dépenses du comité | 6 000 | 3 703 | 1 212 |
| Autres | – | 85 | 85 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 31 497 | 31 549 | 42 192 |
| | 90 397 | 80 960 | 112 797 |
| ANNEXE E - EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE | | | |
| Honoraires professionnels | 30 000 | 17 298 | 10 983 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 11 026 | 11 045 | 6 563 |
| | 41 026 | 28 343 | 17 546 |
| ANNEXE F - SERVICE AUX MEMBRES | | | |
| Bourses et mérites | 38 500 | 48 366 | 39 101 |
| Honoraires professionnels | 1 000 | 49 | 2 438 |
| Dépenses du comité | 2 000 | 1 455 | 2 243 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 31 789 | 31 842 | 26 163 |
| | 73 289 | 81 712 | 69 945 |
| ANNEXE G - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION | | | |
| Salaires et charges sociales | 266 634 | 227 896 | 232 523 |
| Perfectionnement | 4 000 | 2 169 | 1 999 |
| Représentation et déplacement | – | 22 | – |
| Honoraires professionnels | 26 130 | 8 494 | 21 479 |
| Logiciel de gestion | – | – | 1 082 |
| Autres | 1 000 | 147 | 708 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 152 175 | 152 429 | 154 051 |
| | 449 939 | 391 157 | 411 842 |

INFORMATIONS FINANCIÈRES

| | BUDGET | 2022 | 2021 |
|--|---------|----------------|---------|
| | \$ | \$ | \$ |
| ANNEXE H - BUREAU DU SYNDIC | | | |
| Salaires et charges sociales | 198 741 | 212 036 | 174 949 |
| Honoraires | 10 000 | 10 455 | 13 302 |
| Perfectionnement | 3 000 | 1 909 | 589 |
| Représentation et déplacement | 350 | 135 | 263 |
| Expertises, enquêtes et autres services externes | 16 600 | 45 075 | 18 211 |
| Honoraires professionnels | 200 | – | 200 |
| Autres | – | 128 | 1 500 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 171 942 | 172 229 | 124 903 |
| | 400 833 | 441 967 | 333 917 |

ANNEXE I - COMITÉ DE RÉVISION

| | | | |
|--|-------|--------------|---|
| Honoraires | 1 000 | 809 | – |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 516 | 517 | – |
| | 1 516 | 1 326 | – |

ANNEXE J - GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

| | | | |
|--|---------|----------------|---------|
| Salaires et charges sociales | 259 491 | 242 121 | 217 416 |
| Représentation et déplacement | – | – | 14 |
| Dépenses du conseil d'administration | 34 000 | 54 759 | 14 754 |
| Dépenses du comité de gouvernance | 4 800 | 1 835 | 2 609 |
| Dépenses du comité d'audit | 2 800 | 1 009 | 711 |
| Dépenses du comité ad hoc du C.A. | 4 000 | 463 | 4 635 |
| Honoraires professionnels | – | – | 649 |
| Honoraires auditeur | 11 000 | 7 900 | 10 502 |
| Assemblée générale annuelle | 6 000 | 20 975 | 5 265 |
| Élections | 8 000 | 6 573 | – |
| Rapport annuel et OPQ | 12 000 | 11 545 | 9 295 |
| Autres | – | 854 | – |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 221 851 | 222 222 | 158 867 |
| | 563 942 | 570 256 | 424 717 |

INFORMATIONS FINANCIÈRES

| | BUDGET | 2022 | 2021 |
|--|---------|----------------|---------|
| | \$ | \$ | \$ |
| ANNEXE K - COMMUNICATION | | | |
| Salaires et charges sociales | 283 037 | 295 699 | 286 921 |
| Perfectionnement | 3 000 | 3 227 | – |
| Représentation et déplacement | 500 | 444 | 119 |
| Promotion et publicité | 45 300 | 45 002 | 33 524 |
| Poste et messagerie | 1 400 | 1 349 | 2 177 |
| Abonnements et adhésions | 32 550 | 29 325 | 28 954 |
| Programmation et maintien du site Web | 1 700 | 2 400 | 41 039 |
| Logiciel de gestion | – | – | 1 082 |
| Honoraires professionnels | 6 000 | 3 955 | 1 130 |
| Quote-part des charges d'administration (annexe L) | 243 121 | 243 527 | 236 014 |
| | 616 608 | 624 928 | 630 960 |

ANNEXE L - AUTRES CHARGES

| | | | |
|---|-----------|------------------|-----------|
| Salaires et charges sociales | 827 876 | 777 000 | 723 416 |
| Perfectionnement | 10 000 | 13 592 | 28 359 |
| Représentation et déplacement | 500 | 773 | 207 |
| Honoraires professionnels | 60 000 | 68 231 | 62 684 |
| Abonnements et adhésions | 12 000 | 11 919 | 7 861 |
| Fournitures et frais de bureau | 6 500 | 6 993 | 10 724 |
| Impression, photocopie et courrier | 8 000 | 7 327 | 7 049 |
| Télécommunications | 15 800 | 12 502 | 12 310 |
| Licences informatiques | 62 500 | 56 408 | 22 915 |
| Frais de carte de crédit | 75 900 | 61 189 | 63 363 |
| Frais de traitement de la paie | 2 900 | 3 436 | 3 638 |
| Frais bancaires | 1 200 | 11 232 | 1 301 |
| Amortissement équipement informatique | 29 680 | 20 037 | 26 370 |
| Amortissement mobilier de bureau | 18 950 | 15 516 | 18 608 |
| Amortissement améliorations locatives | 24 053 | 24 053 | 24 053 |
| Amortissement logiciel | 74 290 | 60 983 | 31 885 |
| Amortissement site Web | 14 667 | 21 704 | 8 000 |
| Recrutement de personnel | 1 750 | 2 256 | – |
| Dons et soutiens | – | 2 000 | – |
| Perte sur variation de la juste valeur des placements cotés en bourse | – | 63 324 | – |
| Entretien et équipement de bureau | 2 400 | 2 346 | 2 029 |
| Assurance responsabilité | 3 960 | 4 279 | 3 915 |
| Location espace de bureau | 138 828 | 146 979 | 159 713 |
| | 1 391 754 | 1 394 079 | 1 218 400 |

INFORMATIONS FINANCIÈRES

| | BUDGET | 2022 | 2021 |
|---|-------------|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION | | | |
| Admission (annexe A) | (221 603) | (221 974) | (213 614) |
| Inspection professionnelle (annexe B) | (150 633) | (150 884) | (126 430) |
| Formation continue (annexe C) | (155 601) | (155 861) | (129 603) |
| Discipline (annexe D) | (31 497) | (31 549) | (42 192) |
| Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E) | (11 026) | (11 045) | (6 563) |
| Services aux membres (annexe F) | (31 789) | (31 842) | (26 163) |
| Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G) | (152 175) | (152 429) | (154 051) |
| Bureau du syndic (annexe H) | (171 942) | (172 229) | (124 903) |
| Comité de révision (annexe I) | (516) | (517) | – |
| Gouvernance et reddition de comptes (annexe J) | (221 851) | (222 222) | (158 867) |
| Communication (annexe K) | (243 121) | (243 527) | (236 014) |
| | (1 391 754) | (1 394 079) | (1 218 400) |



COORDINATION

Richard-Pierre Caron

Conseiller communications relations média et rédaction
appuyé par l'équipe de la permanence de l'OOAQ

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Tirage : 75 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9818234-3-4

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 282-9123
Sans frais : 1 888 232-9123
Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec